

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE - RED., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 3 10 88, tél. adm. et publ. (039) 3 10 87, CCP 23-313
Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr. 4.—,
3 mois Fr. 11.—, 6 mois Fr. 22.—, 1 an Fr. 44.— LE NUMÉRO 30 ct Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

Le congrès socialiste suisse et les officiers

Le congrès du Parti socialiste suisse, réuni à Bâle les 15 et 16 juin 1968, condamne fermement le contenu et le principe même de la défense spirituelle, tels qu'ils ont été énoncés dans le rapport de défense spirituelle de la Société suisse des officiers. C'est le texte de la résolution votée massivement, sur proposition des sections de La Chaux-de-Fonds et de Chevaux-sur-Lausanne, avec l'appui du Comité directeur. Une telle prise de position était-elle nécessaire?

Une objection vient à l'esprit. La Société suisse des officiers est une association privée. Ses déclarations ne nous regardent pas. Mais peut-on comparer cette société à une quelconque association, à un Männerchor par exemple, comme l'a fait imprudemment le conseiller fédéral Celio? Si l'Association des policiers suisses publiait une étude sur le matraquage nécessaire de tous les étudiants, les pouvoirs publics se tairaient-ils? En vertu de la Constitution, l'armée doit aussi s'occuper de l'ordre intérieur du pays, si besoin est. Une prise de position des pouvoirs publics n'était-elle pas dès lors indispensable, concernant la liste des ennemis intérieurs du pays établie par cette société d'officiers et adressée à tous les commandants d'unité de notre armée?

Mais était-ce à notre parti de s'en mêler? N'était-ce pas plutôt au Département militaire? C'est l'occasion de rappeler ma question du 12 décembre 1967 au Conseil fédéral:

A peine le Conseil fédéral avait-il répondu à ma petite question concernant le rapport de la commission dite de défense spirituelle du pays constituée au sein de la Société suisse des officiers, que ce rapport était distribué à tous les commandants d'unité suisses par les soins de l'Office central des imprimés de la Confédération sur la demande du Département militaire fédéral.

Comment concilier cette distribution officielle avec l'affirmation du Conseil fédéral que ce rapport n'avait qu'un caractère privé sur le contenu duquel le Département militaire n'avait pas à se prononcer? Le Conseil fédéral a-t-il changé d'avis depuis sa réponse du 11 octobre 1967?

Le Conseil fédéral avait répondu comme suit:

L'Office central fédéral des imprimés et du matériel est chargé non seulement de gérer, mais aussi de remettre aux militaires des documents, règlements, etc. qui les concernent...

Dans cet ordre d'idées, le Département militaire fédéral avait autorisé le 29 juin 1967, l'Office central fédéral des imprimés et du matériel à expédier à tous les commandants d'unité le rapport de la Commission de défense spirituelle établi à la demande de la Société suisse des officiers...

La diffusion de ce rapport ne modifie en rien le point de vue du Conseil fédéral qui estime que la publication de la Société suisse des officiers a un caractère purement privé. Le fait qu'il a été expédié par les soins de l'Office central fédéral des imprimés et du matériel ne saurait notamment passer pour un jugement porté sur les considérations et idées exprimées dans ce rapport. Les destinataires sont d'ailleurs entièrement libres dans leurs appréciations.

Transcrite en clair, cette réponse signifiait:

— Oui! Nous avons fait distribuer par les services de la Confédération le rapport de la Commission de défense spirituelle des officiers à tous les commandants d'unité.

— Oui! Nous avons fait procéder à cette distribution plusieurs mois après que vous ayez posé une question au sujet de ce rapport.

— Non! Ne nous demandez pas

notre avis sur ce rapport. Il a un caractère purement privé. Il ne nous regarde pas.

Si le document des officiers avait contenu un appel à la révolution, le Conseil fédéral aurait-il aussi couvert sa distribution officielle sous prétexte qu'il n'a pas à se prononcer sur les documents que le service des imprimés distribue? Chacun va-t-il pouvoir profiter de l'Office central des imprimés pour adresser tout ce qui lui passera par la tête aux commandants d'unité? Allons donc! Cela n'était pas sérieux! Devant une pareille dérobade du gouvernement, il appartenait aux partis politiques — et spécialement au nôtre — de se déterminer sur ce mauvais et dangereux rapport des officiers.

Mais était-il vraiment mauvais et dangereux, ce rapport? N'en a-t-il pas paru il y a quelque temps une traduction française dont les termes ne correspondent pas au texte allemand cité par nous et publié dans l'«Allgemeine Schweizerische Militärzeit-schrift» d'avril 1967?

C'est exact. Devant l'indignation suscitée par la publication de son rapport (qu'elle étudiait depuis l'affaire des Mirage, c'est-à-dire depuis juillet 1964), la commission des officiers n'a pas osé traduire en français son texte déjà paru en allemand! Elle a altéré sa propre prose! Ce rapport publié et distribué, dont j'avais traduit personnellement une des pages caractéristiques, dénonçait notamment comme ennemis actifs opérant à l'intérieur du pays «... les groupes d'opposition dont les intérêts sont superfédéralistes (comme les séparatistes et fanatiques de tout genre), de même que les courants intellectuels pacifistes ou adversaires de la neutralité (les pacifistes de principe, les adversaires de la guerre atomique et les objecteurs de conscience)».

Je lisais hier le texte d'un décret, signé Adolf Hitler, paru au moment où toutes les forces de police allemande furent mises sous la dépendance directe de Heinrich Himmler:

Devenue nationale-socialiste, la police n'a plus pour tâche d'assurer un ordre établi par un régime parlementaire et constitutionnel; elle est là premièrement pour faire exécuter la volonté d'un chef unique. Deuxièmement pour protéger le peuple allemand contre toute action provenant d'ennemis extérieurs et intérieurs. Pour arriver à ce but, la police a besoin d'être toute-puissante.

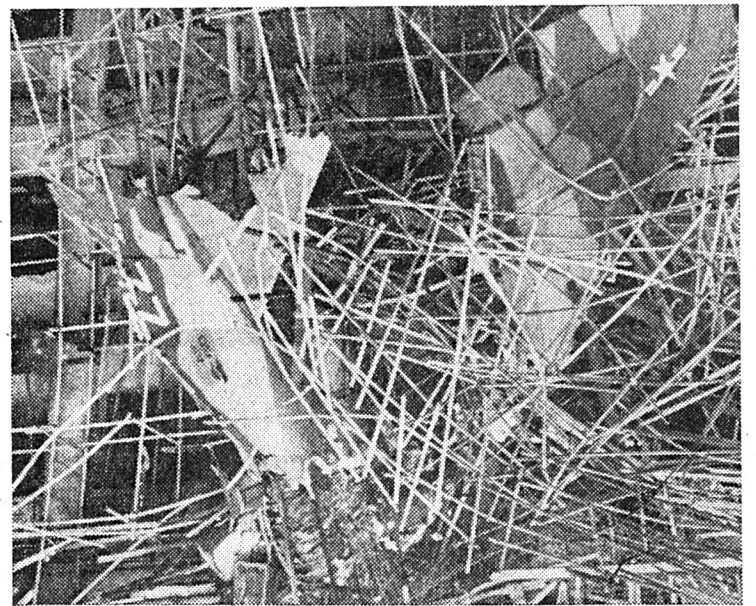
«Ennemis à l'extérieur et ennemis à l'intérieur». Cette terminologie me rappelait quelque chose: le rapport des officiers suisses relu la veille.

Oui, le congrès socialiste de Bâle a eu mille fois raison de prendre cette position. Sans oublier bien sûr que les

déclarations effarantes de certains officiers peuvent servir de paratonnerre aux puissances de l'argent, enchantées de nous voir nous accrocher à de tels sujets, pourvu que nous les laissions tranquilles dans d'autres domaines, ceux de l'économie, de la politique financière, de la politique monétaire, bref ce qui touche leur porte-monnaie.

GILBERT BAECHTOLD,
conseiller national.

Japon: accident symbolique ?



L'accident spectaculaire que montre notre photo a un petit côté assez symbolique. Il s'est produit au Japon où l'on sait que les étudiants organisent de massives manifestations contre la présence militaire américaine dans leur pays. Or cet avion qui s'est écrasé contre un bâtiment à Fukuoka est un chasseur Phantom F4 de l'armée américaine et le bâtiment est... une université en construction! Le pilote a fait fonctionner son siège éjectable et n'est pas blessé.

Au Conseil national: Traitements et indemnités

La séance de jeudi matin fut essentiellement consacrée aux projets de revalorisation des traitements des conseillers fédéraux, du chancelier de la Confédération, des grands juges de Lausanne ou de Lucerne, ainsi qu'à celui relatif aux indemnités des membres du Conseil national.

PROPOS DÉMAGOGIQUES

Le superxénophobe Schwarzenbach, dont le «prestige» est singulièrement entamé, tenta une manœuvre de diversion douteuse afin de redorer son blason. Il proposait d'augmenter de 6% les traitements des hauts magistrats fédéraux, prétendant ainsi établir l'égalité avec l'ensemble des employés de la Confédération. Du reste, disait M. Schwarzenbach, les conseillers fédéraux et les grands juges se doivent de faire un certain sacrifice sur l'autel de la patrie. On ne sert pas la Suisse pour de l'argent, mais pour sa gloire éternelle!

Rapportant au nom de la Commission des finances, M. Franz Hayoz (cons., FR) et Pierre Graber (soc., VD) démontrèrent, en donnant parfois au passage de redoutables coups de patte au député zurichois, à quel point l'argumentation de ce dernier était superficielle, irréaliste et fallacieuse.

ALLOCATIONS DE RENCHÉRISSEMENT OU AJUSTEMENT DE SALAIRE ?

Jusqu'en 1964, dit Pierre Graber, on s'en est tenu, pour la détermination du traitement des conseillers et des juges fédéraux, à l'application du principe des allocations de vie chère.

A ce moment là, les Chambres décidèrent d'abandonner ce principe pour les magistrats susmentionnés en faveur d'une procédure de réajustement périodique des traitements. Donc,

ceux-ci ne suivent plus l'évolution du coût de la vie au même rythme que les salaires du personnel fédéral. Ainsi, les traitements des conseillers fédéraux n'ont plus évolué depuis 1963, ceux des juges depuis 1965. L'ensemble du personnel fédéral a bénéficié, de 1963 à août 1968, d'une plus-value de 41%, compte tenu des allocations de renchérissement et des améliorations du salaire réel.

L'ajustement du traitement des hauts magistrats proposé aujourd'hui représente lui aussi une augmentation légèrement inférieure à 40%. Donc, sur ce plan, il y a une concordance chiffrable avec le personnel fédéral dans son ensemble.

Pierre Graber donna encore les précisions suivantes: selon les propositions de la Commission des finances, le traitement de base des conseillers fédéraux serait porté de 80 000 à 110 000 fr., leur indemnité pour frais de représentation de 20 000 à 30 000 francs. Mais cette dernière somme doit vraiment être affectée à la couverture de ces frais, qui sont bien plus importants que l'on ne se l'imagine en général.

COMPARAISONS

Pierre Graber dressa ensuite certaines comparaisons hautement intéressantes: «Le salaire d'un de nos conseillers fédéraux n'est pas plus élevé, dépenses professionnelles effectives déduites, que celui d'un agent général d'assurance dans le chef-lieu d'un petit canton, d'un médecin spécialiste avec une clientèle de moyenne importance ou d'un avocat d'affaires pas trop occupé. Par contre, les conseillers fédéraux assument de très lourdes responsabilités et ils doivent donner la totalité de leur temps, soirées et week-ends bien souvent compris, à leur

fonction honorifique bien sûr, absorbante, toujours épuisante et périlleuse parfois.»

En votation générale, l'ensemble du projet concernant les traitements des conseillers fédéraux est accepté par 108 voix contre celle de M. Schwarzenbach. JEAN RIESEN.

INDEMNITÉ POUR LES CONSEILLERS NATIONAUX

Par 74 voix sans opposition, le Conseil accepte ensuite de porter à 90 000 francs le traitement du chancelier de la Confédération, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier.

L'adaptation des traitements des juges au Tribunal fédéral et au Tribunal fédéral des assurances est votée par 88 voix contre une.

Ces objets seront examinés en septembre par le Conseil des Etats.

L'objet suivant concerne en revanche le seul Conseil national: la Commission des finances propose d'accorder à tous les députés, en plus de leurs jetons de présence, une indemnité annuelle fixe de 3000 fr. Cette modeste rétribution doit compenser, du moins en partie, le temps considérable consacré à la préparation des sessions. Elle doit aussi faciliter l'accès aux charges parlementaires sans trop de sacrifices financiers. Le Parlement doit être représentatif des toutes les couches sociales de la population.

P. Graber souligne que même après cette révision le parlementaire suisse restera le moins bien payé d'Europe occidentale.

M. Gerwig (soc., Bâle) invite la Commission des finances à prévoir une compensation spéciale pour les députés qui ont, dans l'exercice de leur profession, un revenu faible. Il faut éviter que seuls des politiciens de métier puissent siéger à Berne. La politique n'est pas un moyen de meubler ses loisirs.

M. Goetsch (soc., ZH) propose quant à lui de porter le fixe annuel à 5000 francs et de remettre à chaque député un abonnement général des CFF, 1^{re} classe, ou l'équivalent en argent.

Au vote, la proposition de la commission (3000 fr.) l'emporte par 83 voix contre 41 pour celle de M. Goetsch. Et par 60 voix contre 56, le conseil décide de s'octroyer un abonnement général. Le vote d'ensemble de la loi (soumise au référendum facultatif) donne 116 voix contre une (celle de M. Schwarzenbach à nouveau) et quelques abstentions.

Le Conseil national a en outre voté la loi sur les finances de la Confédération, qui codifie le droit budgétaire. Deux points ont été mis en évidence: la planification financière est institutionnalisée, et le Conseil fédéral reçoit mandat de coordonner cette planification avec celle des cantons et des communes. Quelques autres interventions ont été faites dans le domaine des finances et dans le domaine militaire.

Le Conseil des Etats, pour sa part, a achevé l'examen du rapport de gestion et l'a approuvé par 26 voix sans opposition.

Après la catastrophe de Saint-Léonard

Enquête extrêmement difficile

La direction générale des CFF a publié un communiqué relatif à l'accident qui s'est produit lundi près de Saint-Léonard (VS), et qui avait fait douze morts et plus de cent blessés. Désireuse d'éviter tout malentendu ou toute fausse interprétation de ce premier communiqué, la direction générale des CFF a publié jeudi un second texte où elle précise plusieurs points.

Les causes de l'accident de Saint-Léonard et les responsabilités personnelles ne sont pas encore éclaircies. Jusqu'à présent, les recherches faites par les CFF ont permis d'établir les faits suivants:

Le train de messageries 16845 Granges-Sion aurait dû attendre à Saint-Léonard son croisement avec le train spécial 51070; il ne l'a pas fait et il est entré en collision avec le train spécial sur le tronçon de la ligne en simple voie Saint-Léonard-Sion, lequel est sous contrôle du bloc automatique. Au moment de l'accident, les installations de sécurité de Saint-Léonard (signaux, aiguilles, etc.)

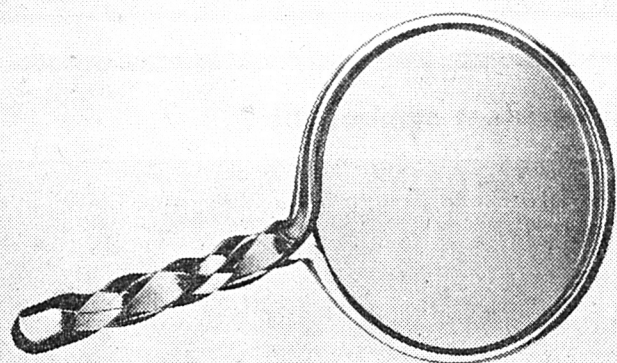
étaient télécommandées de Sion. Une vérification faite immédiatement après la collision a montré que ces installations, tout comme la télécommande, fonctionnaient parfaitement.

L'aiguille d'entrée de Saint-Léonard, côté Sion, était dans la position voulue pour l'entrée du train spécial 51070. Elle a été cisailée par le train de messageries 16845, lequel, par erreur, ne s'est pas arrêté. Le mécanicien du train de messageries 16845 a fait un signe de la main à un ouvrier de la voie entre Saint-Léonard et le lieu de l'accident. Juste avant la collision, il a manifestement opéré un freinage rapide.

Avant et après l'accident, aucune intervention abusive n'a été faite dans les installations de sécurité, dont tous les scellés étaient en place. Le décès des deux mécaniciens et la destruction dans l'accident d'un important moyen de preuve, la bande tachygraphique de la locomotive du train de messageries, rendent l'enquête extrêmement difficile.

Neuchâtel: H. Verdon se retire

Le groupe socialiste du Conseil général de Neuchâtel, réuni jeudi soir, s'est longuement occupé du grave incident qui s'est déroulé au Conseil communal du chef-lieu, où les quatre représentants des partis bourgeois — radical et libéral — ont refusé d'élire à la présidence leur collègue socialiste, Henri Verdon, qui était jusqu'ici vice-président et qui devait normalement accéder à la présidence. En présence de cette situation, ils ont décidé de retirer leur représentant à l'exécutif communal à la date du 30 septembre.



UN MIROIR DOUBLE FACE

(dont un côté grossissant) vous sera remis pour tout achat de Fr. 15.— (réglementation exclue). Attention! Le stock de ces miroirs particulièrement ravissants est limité. Profitez!

Livraisons à domicile

Ouvert le mercredi après midi

Distribution jusqu'à épuisement!

Pierroco

PARFUMERIE
Droguerie
Place de l'Hôtel-de-Ville 5
LA CHAUX-DE-FONDS
Tél. (039) 2 11 68

Au Bois Noir
La Chaux-de-Fonds

GRANDE KERMESSE

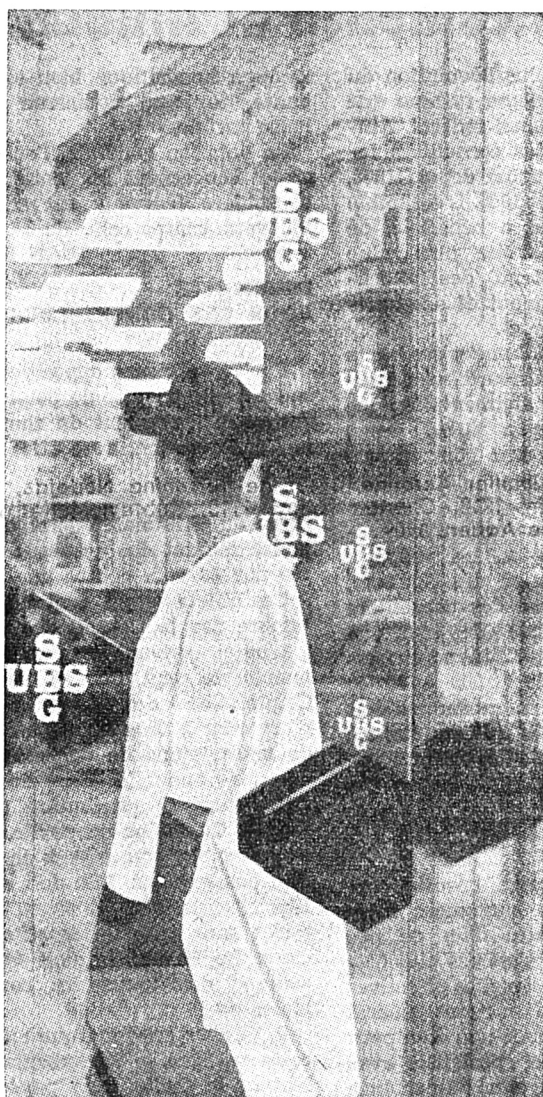
ORGANISÉE PAR LES JODLEURS DU SAENGERBUND

Vendredi et samedi soir: DANSE

KAPPELLE EICHHORN, très connu par la télévision
Samedi et dimanche: CONCERT dès 15 h.

Se recommande: LE SAENGERBUND

AVANT DE PARTIR EN VACANCES...



ACHETEZ A L'UBS

● VOS BILLETS DE BANQUE ÉTRANGERS
présentés dans le

● PORTE-MONNAIE DU VOYAGEUR

● VOS CHÈQUES DE VOYAGE
en liras - pesetas - francs français - dollars

● BONS D'ESSENCE ITALIE

DEMANDEZ

● NOS NOTICES DE VOYAGE
donnant tous renseignements en matière de:

● formalités douanières

● change

● prix de l'essence, etc.

Déposez vos valeurs, à l'abri du vol, dans un

● COMPARTIMENT DE COFFRE-FORT
prix réduit pour la durée des vacances.



UNION DE BANQUES SUISSES

SCHWEIZERISCHE BANKGESELLSCHAFT
UNIONE DI BANCA SVIZZERA
UNION BANK OF SWITZERLAND

Avenue Léopold-Robert 50 Tél. 2 45 21 / 3 45 21

LUNDIS et VENDREDIS

guichets ouverts jusqu'à 18 h. 30



Gares de
La Chaux-de-Fonds et
Le Locle

Samedi et dimanche,
29 et 30 juin

Journées valaisannes

VEVEY

Billets spéciaux à prix réduits:
dès La Chaux-de-Fonds Fr. 20.—
dès Le Locle Fr. 21.—

Prospectus détaillés et renseignements au bureau de renseignements CFF de La Chaux-de-Fonds et aux guichets des gares voisines.

BRADERIE BIENNOISE

29 et 30 juin 1968

Faites lire votre journal

PRÊTS Banque EXEL

Discrets
Rapides
Sans caution

Avenue Léopold-Robert 88
Tél. (039) 3 16 12
La Chaux-de-Fonds

LIVRES

d'occasion tous genres
anciens et modernes
Achat vente échange
— Librairie place du
Marché tél. 2 33 72

Cireulan
pour l'homme
et la femme



von Gunten
Verres de contact

Laboratoire
équipé
spécialement
faites un
essai sans
engagement

Av Léopold-Robert 21
Tél. 2 38 03



Grand succès des
FRIGOS à compresseur

INDESIT

qui sont spacieux, bien équipés et d'un prix
AVANTAGEUX
par rapport à leur haute qualité.

Notre vaste choix de frigos et de congélateurs
vous permet de comparer.

SALON DES ARTS MÉNAGERS NUSSLÉ

NUSSLÉ S.A.

Grenier 5-7 La Chaux-de-Fonds ☎ (039) 2 45 31

Garantie de cinq ans sur le groupe réfrigérateur
Service après vente rapide et soigné
Livraison franco domicile
LARGES FACILITÉS DE PAIEMENT

CALORIE S.A.

CHAUFFAGE ET VENTILATION
2000 NEUCHÂTEL

engage pour entrée immédiate ou date à convenir

tôlier-serrurier

pour travaux de ventilation. Place stable et bien rétribuée. Semaine de cinq jours.

Adresser offres écrites ou se présenter au bureau,
Prébarreau 17, 2000 Neuchâtel, tél. 038 / 5 45 86.

Abonnez-vous à notre journal!



Grand choix
de fleurs
Gerbes
Plantes
Couronnes

SERRE 81
Tél. (039) 2 12 31

VAUD

LES CIRCONSTANCES DE LA VIE POLITIQUE

YVERDON
UNE MAISON DANS LE CIEL

La rédactrice en chef du journal du lieu nous révèle que règne dans sa ville l'idée d'une maison de la culture qui flotte dans le ciel yverdonnois...

Jusqu'à présent, nous connaissons les tapis volants, mais nous n'avions jamais entendu parler de maison flottante dans le bleu firmament. Que c'est tout de même beau la technique moderne. Ce qu'on voudrait savoir toutefois, c'est comment on fera pour y grimper, dans cette maison, lorsqu'on ne sera pas au septième ciel.

SAINT-LÉGIER
BIENTOT UN HEUREUX
ÉVÉNEMENT !

Lors de la dernière séance du Conseil communal, le syndic s'est excusé pour l'ordre du jour assez maigre, mais, a-t-il ajouté, d'importants préavis, encore en gestation, seront très bientôt portés devant le Conseil. Espérons que cette gestation arrivera à terme et qu'on aura quelques os à se mettre sous la dent lors de la prochaine réunion !

ORBE
LES TAUREAUX

Récemment, les écrivains vaudois ont tenu leurs assises à Orbe. La manifestation fut en tout point réussie avec visite d'école, collation et discours du syndic, etc. Le clou de la journée fut cependant la représentation de l'excellente pièce de G. Pidoux, « Les Taureaux ».

Un esprit mal tourné nous a toutefois glissé à l'oreille : « Est-ce parce qu'on a trouvé qu'ils manquaient d'idées vaches qu'on leur a mis un tel titre au programme ? »

BRENT
PÉNITENCE

Dans la « Feuille d'Avis de Vevey », M. L. Mercier raconte cette jolie anecdote du temps jadis :

« Sous Leurs Excellences, fort soucieuses de moralité, danser n'était permis que dans certaines occasions : mariages, fêtes. La population était fort privée de ne pouvoir se livrer à son passe-temps favori. Aussi, lors d'une foire de Brent, un bal s'organisa. Le bailli donna l'ordre de ne pas danser. Les habitants de Brent envoyèrent en toute hâte un message à cheval à Berne, auprès de

LL. EE.

« Celles-ci accordèrent l'autorisation demandée, en disant « que les habitants de Brent pouvaient danser pour oublier leur misère ».

« Ces mêmes habitants ne mettant qu'un zèle mitigé pour se rendre à l'église, LL. EE., après des remontrances, se fâchèrent et, pour punir ces derniers, les obligèrent à se rendre chaque dimanche à l'église des Planches ! Le chemin était long, on devait emporter son dîner dans un panier. »

Si nos actuelles excellences bernoises — mutatis mutandis ! — essaient d'obliger les fidèles à emporter un demi-litre de lait en allant à l'église ? On résoudrait peut-être le casse-tête agricole !

LAUSANNE
CHARITÉ CHRÉTIENNE

Sous ce titre, un lecteur de la « Gazette » lui a adressé la lettre suivante :

« Je rentre d'Italie. C'est dur là-bas, d'entendre parler des Suisses. On essaye de se défendre. Et puis,

aujourd'hui, je lis dans la « Gazette » la condamnation de ce petit Italien, coupable de n'avoir pas résisté aux sottises que débitent, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, en Suisse comme ailleurs, la presse, la radio, la télévision et le cinéma. Eh quoi ! le sursis pour les assassins de la route, les bourreaux d'enfants, des excuses pour ceux qui salissent nos petits garçons, mais un jugement rigoureux pour le pauvre diable qui perd la tête (et qui n'a finalement fait aucun mal). Et pourquoi ? Parce qu'il est Italien.

« Va-t-on se laisser contaminer par ces étrangers ? On verse des indemnités aux familles de ceux qui meurent sur nos chantiers. Les autres, qu'ils travaillent, et pas un faux pas ! On ne leur tend pas la main. Le faux pas deviendra une chute définitive, et tant pis pour eux et pour les innocents qui en souffriront, ici et ailleurs. »

Il y a effectivement beaucoup à dire sur nos tribunaux et pas seulement lorsque des Italiens sont concernés. Mais enfin, ce n'est pas de notre faute si les bourgeois trusent les places de juges !

CHÂTEAU-D'ŒX
MIEUX VAUT TARD...

Les gens de Château-d'Œx, nous apprend l'Office de l'état civil de la localité, sont peu pressés lorsqu'il s'agit d'hyméner.

« De nombreux couples, écrit-il dans un avis, s'annoncent tardivement à l'état civil, ce qui les oblige quelquefois à retarder la date fixée pour le mariage. »

On pourrait peut-être introduire un self-service à l'état civil !

Vébé.

Le respect de la loi non-écrite

Viège, 12 juin 1968 : le Tribunal militaire de division 10 A condamne Georges Kobi, 27 ans, licencié en théologie de l'Université de Lausanne, soldat sanitaire, domicilié à Lausanne, qui a déjà subi trois mois de prison à Yverdon pour « refus de servir », à quatre mois de prison (arrêts répressifs), aux frais de la cause et à l'exclusion de l'armée, pour avoir récidivé en ne donnant pas suite à un ordre de marche pour un cours de répétition et deux inspections.

DES LOIS DÉPASSÉES

Il ne s'agit pas ici de débattre des diverses motivations de l'objection de conscience. Plutôt de dénoncer l'aveuglement d'« aînés » qui, pour se rassurer, nient et condamnent toute contestation. A cet égard, au moment où dans le monde entier une rupture a lieu partout où le dialogue ne peut s'engager, le jugement rendu à Viège est significatif.

C'est au nom de tous les citoyens suisses que les juges militaires condamnent les jeunes gens qui refusent le service militaire et réclament un statut et un service civil pour les objecteurs de conscience. Fidèles à leur conviction, ces garçons choisissent la voie difficile de la réforme et de la protestation. Ils paient le prix de leur contestation par la détention, condamnation dictée par des lois injustes, dépassées que, par ignorance, apathie, indifférence, nous acceptons sans protester. Ces lois suisses auraient entraîné la condamnation du pasteur Martin Luther King pour « objection de conscience et incitation à la désobéissance » ! Les Eglises protestante et catholique (Vatican II), la Déclaration des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe les condamnent...

DIALOGUE DE SOURDS

« Accusé levez-vous ! »

La petite salle du Tribunal de Viège. (Par un curieux « hasard », les jugements des objecteurs sont rendus aux antipodes des résidences des accusés et des juges !) Georges Kobi : tête ronde, visage clair énergiquement modelé, voix nette, déclarations sobres de celui qui est en ordre avec sa conscience. Il affronte une brochette d'officiers rubiconds, blanchis sous les galons ou épanouis par la bonne chère, visiblement conscients de mener la lutte du pot de fer contre le pot de terre. Pourtant, sous l'assurance bornée ou la condescendance des juges perce un malaise certain. Il s'accrochera au cours d'une argumentation stéréotypée, de questions insidieuses tournant court devant la loyauté et la qualité de l'accusé et des

témoins, les professeurs de théologie Pierre Bonnard, André Biéler et le pasteur Grenier. Témoins « amenés par l'accusé », parce qu'ils le connaissent bien, que leur honnêteté ne peut être mise en doute. Mais, pour le Grand Juge, ne serait-ce pas « pour qu'ils dorent l'auréole du martyr », interrogea-t-il en se curant les ongles ?

Le capitaine défenseur d'office soi-même recusa cette suspicion grossière. Se référant aux dépositions des témoins et d'un geolier, il reconnut que Georges Kobi était « un jeune homme remarquable, instruit », serviable, intelligent, réfléchi, ni exalté, ni calculateur, fidèle à sa bonne foi. Le défenseur alla jusqu'à mettre en garde le tribunal contre « la brimade, l'automatisme ». Dialogue de sourds : le capitaine auditeur animé par une « rogne » trahissant son malaise, requit cinq mois ; quatre furent retenus, plus les frais de la cause (Georges Kobi, boursier, devra de plus rembourser environ 8000 fr. à l'Etat), et l'exclusion de l'armée. Cette sanction-là, elle fit mal au Grand Juge qui répéta lourdement qu'elle représentait une « peine » et non un service rendu à l'accusé !

Le tribunal tenta de faire avouer à l'accusé qu'il avait « incité ses paroissiens à la désobéissance ». Mais Georges Kobi, avec sa tranquille assurance, répondit qu'un chrétien n'a pas à prêcher l'objection de conscience et respecte de chacun la responsabilité du choix, « unique grandeur de la précaire condition humaine ». Nobles propos incompréhensibles pour des juges militaires ! Comment leur faire comprendre que, pour G. Kobi, même le service de soldat sanitaire était compromis, demi-mesure, « salissant l'âme comme leur salit les mains » ! Préférer la voie difficile de la contes-

tation à celle de la logique bornée, de la soumission aux ordres... aberration, dérobade ! Qui inspirèrent au capitaine auditeur un portrait de « pacifiste » emprunté de mauvaise foi, dans lequel ni l'accusé, ni ses professeurs, ni ses amis ne reconnurent Georges Kobi. Il fut complété par une mise en garde contre « certains pasteurs subversifs auxquels l'auditeur lui-même tremblerait de confier ses enfants ! »

LA GRANDE PEUR

Nous, nous tremblions bien davantage devant cette obstination à refuser jusqu'à la discussion (dans une démocratie) de lois injustes ! Et cela précisément quand dans tous les milieux, des usines aux universités, une vague de contestation lutte contre la sclérose. Y voir une vaine et haineuse révolte d'enragés, c'est méconnaître une prise de conscience clairvoyante ; c'est sous-estimer une jeunesse courageuse, sans peur, convaincue qu'elle peut faire mieux que ses aînés enlisés dans l'ornière, tenant les leviers de commande de la hiérarchie abusive, du paternalisme, du mandarinate, de la soumission aveugle aux ordres.

De ces ordres, tenez, auxquels, voici quelques années, la troupe suisse obéit en tirant sur la foule à Genève ! De ces ordres qui contraignirent les troupes nazies, et les françaises en Algérie, et les Américains au Vietnam à tant d'atrocités ! Et le lieutenant-colonel Grand Juge eut beau, à Viège, affirmer que dans notre armée défensive, cela ne se passait pas comme cela ! En réalité, seule la « grande peur » nie l'ampleur et les répercussions futures de la vague de contestation universelle ; seule elle empêche (encore) la majorité de suivre une jeunesse « qui la préfigure dans ce qu'elle a de plus noble ».

Simone Hauert.

GRANDSON : Un bénéfice de 45 000 fr.

Sous la présidence de M. Rodolphe Riesenmey, président (rad.) le Conseil communal de Grandson s'est réuni le 20 juin à l'Hôtel de Ville pour prendre connaissance et adopter les comptes et le rapport de gestion. Alors que le budget prévoyait un déficit du compte d'exploitation de 19 500 fr., celui-ci boucle par un bénéfice de 45 108 fr. Quant au rapport de gestion présenté de magistrale façon par notre camarade Hélène Chevallier, présidente, il proposait l'acceptation des comptes avec remerciements au boursier Henri

Cavin qui vient de prendre sa retraite. Le rapport de gestion ne comportait qu'une seule observation ayant trait au Collège des Tuileries où il serait nécessaire de changer le mobilier de la classe des grands et de revoir les installations de chauffage.

Cinq commissions sont ensuite nommées pour étudier les objets suivants : Arrêté d'imposition ; achat d'une parcelle de forêt ; perception d'une taxe de séjour ; servitude en faveur de la CVE pour le passage de la ligne électrique alimentant la station d'épuration ; nouveau règlement de police.

Toutes ces commissions devront présenter leur rapport pour la séance du 11 juillet prochain. Cette séance débute par la visite de la station d'épuration qui va être mise en service au début du mois prochain.

Nous relevons dans les communications municipales l'adhésion de la commune au groupement qui, sous la direction des autorités yverdonnoises, étudie la création d'une usine pour l'incinération des ordures et l'essai durant un mois (du 15 novembre au 15 décembre) de courses par Gyrobus entre Yverdon et Grandson.

COMMUNE DE LAUSANNE

Désaffectation partielle du cimetière de Montoie

Le public est informé qu'une partie des concessions situées dans les zones nord-est et nord-ouest du cimetière de Montoie sera désaffectée à partir du 1er janvier 1969. Cette désaffectation se rapporte aux concessions suivantes (noms et années de décès) :

NORD-EST

1^{re} ligne: Bessières Charles, 1901; Bowring Henry, 1901; Cherril Elisabeth, 1901; Bellet Jules, 1904; Nolan dit Hamilton Charles, 1902; Woodgate Frédéric, 1902; Warde Humphrey, 1902; Korsakoff Pierre, 1902; Milliet Elisa, 1902; Deane Beverley, 1902; Sensine Marguerite, 1902; David Théodore, 1902; von Balsche Grégoire, 1902; Gillmore Walter, 1902; Schlesinger Henri, 1902; Schlesinger Alfred, 1902; Matthey-Doret Henri, 1902; Tucker Mary, 1902; Lieber Jaques, 1903; Garsting John, 1903; Vogel Justin, 1902; Vuilleumier Anna, 1903; de Batourine Barbe, 1903; Pickles Joseph, 1903; Wenger Julia, 1903; de Cerjat Marie, 1904; de Reuterskiold Emilie, 1928; de Nettancourt Joseph, 1904; Landry Mina, 1900; Logan Priscilla, 1904; Buscarlet Anna, 1905; Morton Charles, 1896; Elsworthy Suzette, 1905; von Leuchsenring Henri, 1905; de Netschaeff Marina, 1905; Baird Robert, 1905; de Pourtales Eric, 1905; Stockwell Anna-Cécile, 1905.

2^e ligne: Baer-Monnet, 1867; de la Cressonnière Hippolite, 1869; de Cerjat William, 1870; Smith C.-F., 1871; Cookney Alice, 1898; Mac Callum, 1871; Vaughan Frank, 1919; Montgomery V., 1871; de Felice G.-A., 1871; Owens L., 1871; Robertson J.-F., 1872; Preston J.-M., 1873; Benson C.-A.; Holm Johanna, 1874; Beck, 1874; Fraser A.-C., 1875; Story H., 1875; Wilson E.-T., 1875; Olivier E., 1876; Trimmer E., 1876; Harbottle Jean, 1876; Dandiran F.-F., 1876; Raoux Angélique, 1876; Hall Ch., 1878; Weston Sarah, 1887; Knecht Anna, 1892; Neuenkirchen P.-R., 1878; Dubs Jacob, 1879; Cazalet Alexandre, 1879; Croisat Elisabeth, 1880; Goff, 1880; Paton F., 1880; Lehr André, 1897; Weber C., 1881; Cossy A., 1882; Ostrowsky, 1882.

3^e ligne: Guisan Henri, 1895; Rouge Louis, 1895; de Muralt Edouard, 1895; Fagge Alfred, 1894; Whiteway Mary-Anna, 1894; Beckers Alexandre, 1893; de Coppet Louis, 1911; Darby Mary-Christine, 1894; de Trousson Nicolas, 1893; Arnold Frédéric, 1893; Grether Marguerite, 1894; Kohler Emilie, 1897; Le Patourel Blanche, 1892; Bond May, 1892; Le Patourel Arthur, 1892; Vernaud Jeanne, 1892; Perrin Jules, 1891; Beck Charles, 1900; Vuilleumier Louisa, 1895; Leresche Elisa, 1929; Burnand Emilie, 1915; Heer Henri, 1895; Favre Henriette, 1895; Verrey Jules, 1896; Jaubert Paul, 1896; Spuhler Louis, 1896; Bippert Henri, 1896; Rouge Marie, 1935; de Senarclens Amélie, 1896; Wheeler Emily, 1896; Britton Emilie, 1896; Bieher Arthur, 1863; Bueche Elisa, 1897; Elliot Henry, 1897; Depierre Jean-François, 1838; de Maigny Anne-Marie, 1838; Secombe Sybill, 1898.

4^e ligne: Bessières Julte, 1914; Marcel Charles, 1908; Behrmann Emma, 1907; Smith John, 1908; Rubattel Ernest, 1908; von Henning Madeleine, 1908; Davezies Edélie, 1908; Adcock Georges, 1908; Hillmann Eugène, 1908; Péclard Gustave, 1908; Mercanton Eugène, 1908; Marion de la Martinière Jules, 1908; Blatter Edouard, 1906; Burnand Charles, 1909; Sollichon Joseph, 1907; Imer Jean, 1909; Chapuis Louise, 1909; Barclay Alexandrine, 1909; Grossi Antoine, 1909; Wedel Hermann, 1909; Clarkson John, 1909; Dreessen Germaine, 1909; Barrie Fanny, 1909; de Passek Catherine, 1909; Svetchine Lutoff, 1910; Hartmann Daniel, 1910; Rouiller Caroline, 1910; de Terrenine Nadejda, 1910; Schayer Balkam, 1910; Charton Fanny, 1910; Dubrey Marie-Louise, 1926; Demiéville Adrien, 1909.

NORD-OUEST

5^e ligne: Vara Elisa, 1911; Goldwyer Mary, 1911; Stewart David, 1911; Decoppet Emma, 1911; Delaraye Augusta, 1911; de Pury Edmond, 1911; Kurz Alois, 1911; Ainslie Jane, 1912; Donnine Marie, 1912; Heer Barbara, 1912; Tissot Edmond, 1915; Tschumi Jaques, 1912; Manuel Henri, 1912.

6^e ligne: Paschoud Rosine, 1922; Hayes Charles, 1905; Perrigani Marc, 1912; Cuenoud Samuel, 1912; Péclard Marie, 1912; de Coppet Virginia, 1916; Howden Cécilia, 1912; Monteiro José, 1912; de Lessert Fernand, 1912; Davies Alice, 1891; de Mollins Samuel, 1912; Wilson John, 1912; Cossy Sophie, 1913; Pamblanc Louis, 1912.

7^e ligne: Perdonnet Gustave, 1913; Tulin de la Tunisie Laure, 1913; Pfluger Charles, 1927; de Wollowitch Marie, 1913; Gross Charles, 1913; Labouchère Hermann, 1913; Copeland Bertha, 1913; von Koos Elisabeth, 1913; Chamot Georges, 1913; Issaverdens Jacqueline, 1913; Cardoso Mario, 1913; Townsend Scipionne, 1913; Sick Joseph, 1913; Cevey François, 1911; Rouge François, 1914; Jomini Ferdinand, 1935; Kinneer Thomas, 1914; Wirion Abel, 1913.

8^e ligne: Cocharod Robert, 1913; de Cerjat Henri, 1914; Wasenius Adolphe, 1884; de Molin Alois, 1914; Nejat François, 1914; Luzatto Edith, 1914; de Kamensky Marie, 1914; Gyr Henri, 1914; Bach Henri, 1915; Gorski Vladislav, 1915; Nitschke Sarah, 1915; Stehlin dit Jacques Jacob, 1912; Burdet Jules, 1908; Baud François, 1933; Pell Mary, 1914.

Cette désaffectation s'applique par analogie aux urnes et aux ossements qui ont été inhumés ultérieurement dans ces concessions.

Les familles peuvent réclamer les monuments et entourages en adressant leurs demandes, par écrit, à la Direction de police, bureau des inhumations, rue Beau-Séjour 8, à Lausanne,

jusqu'au 30 novembre 1968.

Passer ce délai, les monuments et les entourages non réclamés seront détruits (art. 40 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 13.9.1960 sur les inhumations et les incinérations).

Lausanne, le 31 mai 1968.

DIRECTION DE POLICE

YVERDON : Finale de natation des écoliers vaudois. — Mercredi prochain, dès 14 h., se déroulera à la piscine d'Yverdon, la deuxième finale de natation des écoliers vaudois. Elle groupera les meilleurs garçons et filles, de quinze ans, sélectionnés lors des examens de natation de fin de scolarité. Chaque concurrent devra effectuer un parcours de 50 m. nage libre. Des démonstrations de plongeurs et de ballets nautiques agrémenteront cette manifestation, organisée par l'Association vadoise des maîtres de gymnastique, le Département de l'instruction publique et le Pentathlon-Club de Lausanne. Ajoutons qu'elle aura lieu par n'importe quel temps.

PROGRAMMES



RADIO

Vendredi 28 juin 1968

SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de seize heures 17.00 Inf. 17.05 Perspectives. 17.30 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.40 Chron. boursière. 18.45 Sports. 18.55 Roulez sur l'or! 19.00 Miroir du monde. 19.30 Situation internationale. 19.35 Bonssoir les enfants! 19.40 Faites pencher la balance! 20.15 Magazine 68. 21.00 Orch. de chambre de Lausanne. 22.30 Inf. 22.35 Beaux-arts. 23.00 Plein feu sur la danse. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 19.30 Mus. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Disques. 20.20 Inf. locales. 20.30 Légèrement votre. 21.30 Le voyage. 22.30 Jazz à la papa.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30. 6.10 Bonjour. 6.20 Réveil en mus. 7.10 Auto-radio. 8.30 Nature, source de joie. 9.00 Jardinage. 9.05 Magazine des familles. 10.10 Spécialités musicalo-culinaires. 11.05 Mus. de concert et d'opéra. 12.00 Ensemble à vent. 12.40 Méloédies viennoises. 13.00 Cabaret. 14.00 Politique intérieure. 14.30 Jazz. 15.00 Economie politique. 15.05 Concert. 15.40 Chœurs.

Carillon de midi. 12.35 10, 20, 50, 100! 12.45 Inf. 12.55 «Compte à Rebours», feuilleton. 13.05 Demain dimanche. 14.00 Inf. 14.05 De la mer Noire à la Baltique. 14.35 Le chef vous propose. 15.00 Inf. 15.05 Samedi-loisirs.

Second programme de Sottens. — 8.00 Université internationale. 9.00 Round the world in English. 9.15 Français universel. 9.35 Pays et hommes. 10.00 Paris sur Seine. 10.30 Structures. 11.00 Culture française. 11.30 Aventure de la chanson pop. 12.00 Midimus. 13.15 Inf. musicales. 13.30 Concert. 14.00 Ménestrandie. 14.30 Récréation concertante. 15.00 Solistes romands. 15.30 Compositeurs suisses.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30. 6.10 Bonjour. 6.20 Réveil en mus. 7.10 Auto-radio. 8.30 Nature, source de joie. 9.00 Jardinage. 9.05 Magazine des familles. 10.10 Spécialités musicalo-culinaires. 11.05 Mus. de concert et d'opéra. 12.00 Ensemble à vent. 12.40 Méloédies viennoises. 13.00 Cabaret. 14.00 Politique intérieure. 14.30 Jazz. 15.00 Economie politique. 15.05 Concert. 15.40 Chœurs.

TV ROMANDE

Vendredi 28 juin 1968

18.30 Actualité au féminin. 18.40 Bulletin. 18.50 Avant-première sportive. 19.20 Trois petits tours. 19.25 «Les Oiseaux rares», feuilleton. 20.00 Téléjournal. 20.20 Carrefour. 20.40 «Le Horla», film. 21.30 Jazz à Montreux. 22.00 Chambres fédérales. 22.30 Téléjournal. 22.40 Soir-Information.

Samedi 29 juin 1968

SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 7.15 Miroir-première. 8.00 Inf. 8.05 Route libre. 9.00, 10.00, 11.00 Inf. 9.45 Le rail. 10.45 Les ailes - Roulez sur l'or! 12.00 Inf. 12.05

CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE NEUCHÂTEL

COMMISSION FÉMININE CANTONALE. — Vendredi 28 juin à 19 h. 45 précises, au Restaurant City, à Neuchâtel. Ordre du jour selon convocation personnelle.

GROUPE DES DÉPUTÉS NEUCHÂTELOIS. — Brève séance lundi matin 1^{er} juillet, à 8 h., au Château du Neuchâtel (salle Marie Savoie).

CANTON DE VAUD

MONTREUX: Assemblée mensuelle. — Le vendredi 28 juin, à 20 h. 30, au Restaurant Métropole (1^{er} étage). La séance sera agrémentée d'une conférence avec projections lumineuses par J.-C. Vautier, médecin et député, Or! : Voyage dans la brousse.

PRILLY: Assemblée de groupe. — Vendredi 28 juin, à 20 h. 30, au Café de la Treille.

CHRONIQUE DE SAINT-IMIER

FÊTE DES PROMOTIONS. — Elle aura lieu le vendredi après-midi 28 juin et le samedi 29 avec le programme suivant: vendredi après midi: 13 h. 30 réunion des classes primaires secondaires et commerciales sur le préau de la Halle de gymnastique. 13 h. 45, prise du drapeau par le Corps des cadets; départ en cortège pour le stade SFG (sud des Longines); les 1^{er} à 4^e années sont à disposition de leurs institutrices pour se rendre aux pâturages de Villeret. 14 h., début des jeux et des concours; 16 h., collation offerte aux élèves; dislocation.

Samedi matin: 9 h. 30, réunion des classes primaires, secondaires et commerciales ainsi que des autorités lo-

cales et des invités sur le préau de la halle de gymnastique; prise du drapeau par le Corps des cadets; chant des classes secondaires; allocution de M. l'abbé Christie; chant des classes primaires; distribution des prix des concours du vendredi. 10 h. 30, départ du cortège puis retour sur le préau de la Halle de gymnastique remise du drapeau. Clôture, marche jouée par le Corps de musique.

En cas de temps incertain, la cérémonie pourrait avoir lieu en partie. En cas de mauvais temps les concours du vendredi seraient renvoyés à une date ultérieure; la manifestation du samedi serait supprimée.

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

LE TOUR DE FRANCE EST PARTI AVEC DES MALHEURS POUR HAGMANN

Charlie Grosskost, qui bénéficie d'une étonnante condition physique, est devenu le premier maillot jaune du 55^e Tour de France. Le brun Alsacien (il est né le 5 mai 1944, à Eckbolsheim, un faubourg de Strasbourg) a du même coup confirmé les pronostics qui, avec une belle unanimité, s'étaient réunis sur son nom. Il est vrai qu'il était déjà connu comme un superspécialiste de ces courtes étapes prologues: lors de Paris-Nice, il avait déjà battu tout le monde et, plus récemment, au Tour d'Italie, il avait encore été le premier leader, mais cette fois-là en gagnant la plus rapide des séries de dix coureurs.

Sur les 6 km. 100 de cette étape, Grosskost prit finalement 2⁷3 à Janssen après avoir roulé à 45 km. 271 de moyenne. Poulidor, le seul à partir après Grosskost, a dû une fois encore se contenter d'une place d'honneur, bien qu'ayant lui aussi parfaitement réussi son exercice. Le Belge Bracke, le détenteur du record de l'heure, mal à l'aise dans les virages, comme à son habitude, fut distancé, comme le Britannique Porter, un spécialiste de la poursuite.

Les Suisses ne furent guère à l'aise sur ce parcours sinueux. Hagmann, à qui revenait l'honneur de partir le tout premier, fut mal dirigé par un gen-

darme à la sortie du stade. Tout comme le Hollandais Van der Vleuten, il emprunta le parcours dans le mauvais sens. C'est ainsi qu'il croisa l'Italien Zilioli, qui était le troisième coureur à s'élaner. Il s'ensuivit un court instant de surprise, ce qui explique, d'une part, la mauvaise performance du Transalpin. Hagmann et Van der Vleuten purent reprendre le départ avant les deux derniers coureurs, Grosskost et Poulidor.

Classement du prologue contre la montre, sur 6 km. 100, à Vittel:

1. Grosskost (France B), 8' 27"17; 2. Janssen (Hollande), 8' 29"30; 3. Poulidor (France A), 8' 32"42; 4. Bitossi (Italie), 8' 40"63; 5. Bellone (France B), 8' 41"67; 6. Bracke (Belgique B), 8' 41"78; 7. Porter (Grande-Bretagne), 8' 42"10; 8. Letort (France C), 8' 45"40; 9. Gomez del Moral (Espagne), 8' 46"95; 10. David (Belgique B), 8' 48"46; 11. Godefroot (Belgique B), 8' 49"75; 12. Van Springel (Belgique A), 8' 50"21. Classement des coureurs de Suisse-Luxembourg: 29. Schutz, 8' 55"94; 46. Hagmann, 9' 01"51; 84. Schleck, 9' 11"62; 89. Blanc, 9' 13"58; 97. Johanns, 9' 17"25; 100. Smaniotto, 9' 18"10; 102. Brand, 9' 22"84; 104. Herger, 9' 25"52; 106. Kœchli, 9' 27"42; 108. Spuhler, 9' 37"03.

SURPRISE A WIMBLEDON. — La pluie a à nouveau perturbé le déroulement de la quatrième journée du tournoi international de Wimbledon. Jeudi matin, l'on comptait 115 parties de retard sur le programme et ce retard a encore augmenté. La surprise de la journée a été l'élimination du professionnel français Pierre Barthes par le jeune Soviétique Vladimir Korotkov (20 ans), vainqueur junior à Wimbledon il y a deux ans. Il s'est imposé en cinq sets.

Football

Milutinovic à Cantonal

● Cantonal sera entraîné, la saison prochaine, par le Yougoslave Milorad Milutinovic. L'ex-Chaux-de-Fonnié vient de signer avec le club neuchâtelois un contrat de joueur-entraîneur. Le Yougoslave (33 ans) aura la tâche délicate de remplacer Morand. Sur le terrain, dans tous les cas, il sera un renfort précieux. Les dirigeants de Cantonal, par ailleurs, n'annoncent aucun transfert particulier; des pourparlers avec de jeunes joueurs sont encore en cours et une décision interviendra sous peu.

● A Stockholm, 13 000 spectateurs seulement ont assisté à la 69^e rencontre entre la Suède et le Danemark. En s'imposant sur le résultat de 2 à 1, la Suède a remporté sa 32^e victoire.

● Sporting Lisbonne a l'intention de souffler à Benfica la première place du football portugais et a fourni un très gros effort financier pour se renforcer. Il s'est assuré le concours de l'arrière droit d'Academia, Celestino, du jeune avant de pointe du Leixoes, Chico, qui a joué récemment avec l'équipe des juniors du Portugal, et de Pedras, du Vitoria de Setubal, qui joue aussi bien comme demi que comme avant de pointe. Pour se part, Benfica a déjà obtenu le concours du demi d'Academia, Toni, considéré comme le futur successeur de Coluna, et cherche d'autres joueurs, parmi lesquels un arrière central.

L'entente Suisse-Luxembourg

A la veille du départ réel du Tour de France, le moral de l'équipe mixte Suisse-Luxembourg était au beau fixe. Les coureurs des deux nations forment un bloc. Des engagements ont été pris et signés. Au départ de Vittel, Robert Hagmann, Eddy Schutz et Johnny Schleck seront les trois «leaders» de la formation.

Pour le directeur sportif Eric Grieshaber, le premier objectif est d'amener les dix coureurs au départ de la 12^e étape, Pau-Gaudens, celle de l'Aubisque et du Tourmalet. Comme tous les autres coureurs, les Suisses sont soucieux. Au sujet des contrôles antidopage, Francis Blanc a déclaré: «Maintenant que nous possédons une liste de produits interdits, il n'y aura pas d'incidents comme ceux qui se sont produits lors du Tour d'Italie.»

Les Joutes scolaires de La Chaux-de-Fonds

Les dernières demi-finales se sont déroulées hier. On connaît maintenant les derniers finalistes pour ce soir. Ce sont:

Pour le char romain. — 1^{er} année filles: N^{os} 13, 12, 11, 1, C1, C2, C3; garçons: S1, S11, 2, S2, C3, C2, 15, S2, 12, 10.

21. — 2^e année filles: N^{os} A 20, 2, C1, A1, M12; garçons: 21, 23, C2, 20, C3, S1, C11. — 3^e année filles: N^{os} S2, M1, M2, M11, 1, 23, 24, C1; garçons: 10, S1, C13, S11, A11, 22, 20. — 4^e année filles: N^{os} C2, 1, 2, 3, 20, 21, 9^e 23; garçons: 11, com., C11, M1, S2, 12, 10.

Pour les courses de relais. — 1^{er} année filles: N^{os} C2, 3, 11, 13, 16, C12; garçons: 22, S1, 2, S12, 1, S11. — 2^e année filles: N^{os} M1, C11, C2, 1, A1, 20; garçons: M12, S1, C12, C1, S2, S11. — 3^e année filles: N^{os} 21, C2, 22, M12, C11, C1; garçons: S1, M11, M1, 24, M2, S2. — 4^e année filles: N^{os} 3, C11, 1, M1, M11, 2; garçons: S11, S2, 9^e 23, 20, 12, 10.

Disons encore que dans le but d'encourager nos écoliers, de récompenser leurs efforts, quelques généreux donateurs ont offert quatre nouveaux challenges: ceux-ci seront attribués à la meilleure classe de chacune des sections: moderne, préprofessionnelle, classique ou scientifique.

Les aventures de Popeye



LA MAS HORCA

ROMAN DE GUSTAVE AIMARD

XV

LE PRÉSIDENT SALOMON

chaîne de cheveux, tandis que le jeune homme s'éloignait à grands pas et reprenait la rue de Venezuela.

Dans le sentier qui fait face au côté droit de la petite église de San Nicolas, à l'endroit où se croisent les calles de «Corrientes» et «del Cerro», se trouvait une vieille maison, aux petites fenêtres sortantes, porte de rue à un seul battant, avec un seuil en bois, à une demi-«vara» du niveau du sol, où chaque soir, à l'heure de l'«oracion», on était certain de voir assis l'habitant et propriétaire de cette demeure, en manches de chemise, les pantalons relevés plus haut que les bottes, avec une cigarette en papier dans la main droite, et dans la main gauche un «maté» dont l'eau était renouvelée toutes les deux minutes, pendant une heure.

C'était un homme de cinquante-huit à soixante ans, de haute taille et d'une grosseur telle que le bœuf le plus gras de ceux qui se présentent chaque année au concours du carnaval aurait paru maigre auprès de lui; chacun de ses bras était une cuisse, chaque cuisse un corps, et son corps en valait dix.

Fils d'un ancien Espagnol «pulpero», à Buenos Ayres, lui et son frère Jennaro reçurent en héritage de leur père la «pulperia», adjacente à la maison que nous avons décrite, et le nom obscur de Gonzalez.

Jennaro, qui était l'aîné des deux frères, se mit à la tête de la pulperia; la tradition ne rapporte pas pourquoi les gamins du quartier lui don-

naient le surnom de «Salomon». Mais ce qui est positif, c'est que, à ce nom, le digne Jennaro devenait furieux comme une panthère et, dans ses fureurs, il faisait des prodiges de coups de poing et de coups de trique contre ceux qui, sous prétexte d'acheter du vin ou de l'aguardiente, lui jetaient à la figure cet illustre nom biblique.

Ce Jennar était, en même temps que «pulpero», capitaine de milice; il eut le malheur de mourir fusillé, entre les années 1822 et 1823, par suite d'une complication dans une révolte militaire, laissant prématurément veuve son épouse dona Maria Riso, et orpheline sa fille Quintina.

A sa mort, son frère cadet, Julian Gonzalez, demeura propriétaire de la pulperia, et, par un trait de philosophie populaire ou peut-être parce que le nom de Salomon sonnait mieux à son oreille que celui de Gonzalez, à la mort de son frère, le don Julian commença à signer et à se faire nommer par tous ses amis Julian Gonzalez Salomon.

Depuis lors, ce nom, qui avait la propriété de faire tourner la bile de son frère aîné, le père de Quintina, demeura soudé à son nom de baptême.

Ce don Julian commença à croître en volume comme en nom, et en dignité comme en volume et en nom, tout à la fois, car il monta rapidement en grade dans la milice civique, sans que les occupations de l'une ou l'autre affaire l'empêchassent de prendre son heure de repos sur le seuil de la porte de sa maison, car don Julian Gonzalez Salomon et l'homme en manches de chemise que nous avons montré prenant son maté ne forment qu'un seul individu véritable et indivisible. La rafale qui souleva la poussière argentine à l'entrée du général Rosas au pouvoir fut trop forte pour trouver lourd cet énorme amas de boue et de chair, et du seuil de sa

porte elle l'éleva à la hauteur du colonel de milice et plus tard à celle de président de la Société populaire Restauradora, dont l'union de ses membres fut symbolisée par une «maz-horca» — épi — de maïs, à l'imitation d'une ancienne société espagnole dont le symbole était le même et dont le but était la propagande, de «mas-horca» — plus de gibets — équivoque de prononciation qui servait à déterminer le symbole et l'idée, et qui fut aussi appliquée à la Société populaire de Buenos-Ayres.

A quatre heures de l'après-dîner, le 5 mai 1849 toute la cuadra dont faisait partie la maison du colonel Salomon était obstruée de chevaux harnachés en fédéraux, c'est-à-dire housses ponceau, têtes de plumes ou de laine rouge, etc. Bien que cette réunion de chevaux en cet endroit fût chose ordinaire, tous les habitants du voisinage de San Nicolas étaient aux fenêtres et aux portes.

La salle de la maison de Salomon était remplie par les ginetes auxquels appartenaient ces chevaux; ils étaient tous uniformément habillés, quant aux vêtements les plus apparents, c'est-à-dire chapeau noir avec un ruban ponceau, large de quatre doigts, jaquette bleu foncé avec une devise longue d'une demi-vara, gilet rouge et un énorme poignard à la ceinture, dont le manche passait sous la jaquette vers le côté droit, l'épée de la fédération, ainsi que don Miguel nommait cette arme. De même que leurs habits, les visages de ces individus semblaient aussi porter un uniforme: épaisses moustaches, favoris ouverts sous le menton et physionomies de celles qui se rencontrent dans les plus mauvais moments des soulèvements populaires et qu'on ne se souvient pas avoir rencontrées dans des temps plus calmes.

FÊTE DE LAUSANNE

Le calendrier des manifestations

Vendredi 28 juin, de 17 h. 30 à 1 h.

PLACE CENTRALE

Radio-Lausanne; danse avec The Four'b; Cabaret Vallée de la jeunesse; danse avec The Four'b; Centre dramatique de la jeunesse USL, l'«Impromptu du Médecin», de Chancelerel. La «Farce du Cuvier». La «Jeune Fille à marier», de Ionesco; danse avec The Strange Birds (beat anglais); danse avec les Gladiateurs (moderne); Atelier-Théâtre des jeunes, Vallée de la jeunesse, création collective; danse avec The Suspense (beat).

PLACE SAINT-LAURENT

Danse avec The People Emotion (beat); groupe d'amateurs rollois, le «Sacrifice du Bourreau» d'Obaldia, le «Grand Vizir» d'Obaldia; jazz moderne; groupe d'amateurs rollois, le «Défunt» d'Obaldia; Tentett de la Radio suisse romande, avec le trio Géo Voumard; Théâtre du Caveau d'Yverdon «Pique-Nique en Campagne» d'Arrabal; jazz moderne; Théâtre du Lapin-Vert, le «Cœur à Gaz» de Tzara; danse avec The New Sound Trio (jazz moderne).

PLACE ARLAUD

Prestdigitation, magie et illusionnisme; Cabaret-Théâtre Boulimie; Club des poètes, Pierre Viala; Cabaret de la Vallée de la jeunesse et Digest des prologues de Belles-Lettres et de Stella; musique enregistrée et danse.

PLACE GRAND-SAINT-JEAN

Orgue de Barnabé plus musique légère; équipe de variétés; spectacle de caf'conc' avec la Compagnie du Lyceum, les Loups Garous et les danseuses Mado Heniger et Sylvia Tusa.

PLACE PÉPINET

Groupe de folklore hongrois de la Société hungaro-suisse de Lausanne: Magyar Tanc Csoport; Bouzouki de la Taverne grecque; I Carosoni, orchestre espagnol de cinq musiciens; fanfare française; Bailes Folkloricos espanoles: groupe folklorique du Centre espagnol de Lausanne; la Strounka: ensemble de musique et de danses russes; Grupo folcloristico italiano di Montreux.

PLACE DE LA MADELEINE

Jodlerclubs Edelweiss et Alpenröslü réunis et Fleur des Alpes (danse); jeunes modernistes; orchestre de balalaïkas et danses: la Strounka; les Joyeux compagnons; chorale fribourgeoise: L'Alpée.

PLACE DE LA PALUD

Etoile d'Or; les Tréteaux de la Cité, le «Patron» de Gil Pidoux; musique et danse, Fanfare de la Croix-Bleue, Cercle théâtral de Lausanne, la «Joyeuse Farce des Encore» de Géhon; fanfare de L'Avenir; Centre dramatique romand «Création collective»; fanfare de L'Avenir (musique de danse).

PLACE DE LA MERCERIE

Concert par cuivres et trompettes du Conservatoire; concert par quatuor et violoncelle du Conservatoire; cinéma amateur: «La Gravière» de P. Cornaz, «Les Hauts-Toits» de P. Gissling, «Saint-Prex» de M. Peverelli; cinéma professionnel: «Les Corbeaux» de M. Ansoerge (animation), «Bonjour mon Œil» de M. Ansoerge plus groupe

d'études cinématographiques de l'Hôpital de Cery, «Le Panier à Viande» de M^{me} Veuve et M. Yersin, «Chevaux emballés» de M. Suba, «It's my Life» de Sandoz, «Le Miroir d'Aloïse», «Les Inutiles» de M. Huppert (animation), «Pa-Papillon» de M. Huppert (animation), «Ça c'est du Classique» de M. Huppert (animation), «Actualités lausannoises dès 1939» par Cinéac.

Samedi 29 juin, de 9 h. 30 à 4 h.

PLACE SAINT-LAURENT

Théâtre de l'Escalier, Nyon, les «Amours de Don Perlimpin et de Bélice dans son Jardin» de Lorca; Sextett Olivier Bernet; Trio Jean Bionda; groupe d'amateurs rollois, «Edouard et Agrippine» d'Obaldia; Quintett Schwegler; Théâtre du Caveau d'Yverdon, «Pique-Nique en Campagne», d'Arrabal; Théâtre du Lapin-Vert, le «Cœur à Gaz» de Tzara.

PLACE CENTRALE

Danse avec les Gladiateurs (moderne); Centre dramatique de la jeunesse USL, l'«Impromptu du Médecin» de Chancelerel, la «Farce du Cuvier», la «Jeune Fille à marier» de Ionesco; Danse avec The Tramps (beat-composition); la Grande chance, «Programme N° 1»; danse avec The Free's (beat); Atelier-Théâtre des jeunes, Vallée de la Jeunesse, «Création collective»; danse avec The New Sound Trio (jazz moderne); Radio-Lausanne; Cabaret Vallée de la Jeunesse; danse avec The Strange Birds (beat anglais); la Grande chance «Programme N° 2»; danse avec The People Emotion (beat); danse avec The Debb's (beat); la Grande chance «Programme N° 3»; Centre dramatique de la jeunesse USL, la «Jeune Fille à marier» de Ionesco; danse avec The Track's (beat).

PLACE ARLAUD

Musique enregistrée; la Rose des Vents, groupe de marionnettes de la Vallée de la Jeunesse, «Aventures d'Elodie et Valentin»; club des poètes; orchestre Ferrari; le mime Amiel; Jeunes modernistes juniors (accordéonistes); Cabaret-Théâtre Boulimie et «Digest des Prologues de Belles-Lettres et Stella»; prestidigitation; orchestre New Orleans Papa's Jazz Band.

PLACE GRAND SAINT-JEAN

Orgue de Barnabé et musique légère; «Digest des Prologues de Belles-Lettres et Stella»; équipe de variétés; Fanfare CFF; Spectacle de caf'conc, avec la Compagnie du Lyceum, les Loups Garous et les danseuses Mado Heniger et Sylvia Tusa; Estudiantina Choralia (mandolina).

PLACE PÉPINET

Groupe de folklore hongrois de la Société hungaro-suisse de Lausanne: Magyar Tanc Csoport; la Rondalla: groupe espagnol de Winterhour; Quarteto de musica hispano-americana, Cantores del Paraguay; Bouzouki de la Taverne Grecque; I Carosoni, orchestre espagnol de cinq musiciens; la Philharmonie italienne; Bailes folkloricos espanoles: groupe folklorique du centre espagnol de Lausanne; Grupo Folcloristico italiano di Montreux.

PLACE DE LA MADELEINE

Fifres et tambours; Harmonie lausannoise; danse, mini-fanfare; chœur mixte romand Le Muguet; Ceux de Lausanne; Piccola Opera, la «Servante maîtresse» de Pergolèse; Echo des Alpes et Chorale ASPB; Pro Tincino; orchestre accordéonistes.

PLACE DE LA PALUD

Centre dramatique romand «Création collective»; fifres et tambours des collèges; carillon de midi; les Tréteaux de la Cité, le «Patron» de Gil Pidoux; Fanfare PTT (groupe de musique de danse); Cercle théâtral de Lausanne, la «Joyeuse Farce des Encore» de Géhon; Gais Matelos (accordéonistes); Théâtre des jeunes d'Orbe, la «Mort joyeuse» d'Evreinov; Jeunes modernistes seniors (accordéonistes); l'Harmonie lausannoise; Fanfare TL; les Tréteaux de la Cité, le «Patron», de Gil Pidoux; Fanfare PTT (groupe de musique de danse).

PLACE DE LA MERCERIE

Concert par l'orchestre des collèges; les petits musiciens du Conservatoire; concert par l'Institut de Ribaucourt; le vingtième anniversaire de l'Ecole sociale de musique; concert par cuivres et trompettes du Conservatoire; concert par l'orchestre du Conservatoire (musique classique et contemporaine); cinéma amateur: «La Gravière» de P. Cornaz; «Les Hauts-Toits» de P. Gissling; «Saint-Prex» de M. Peverelli; cinéma professionnel: «Les Corbeaux» de M. Ansoerge (animation); «Bonjour mon Œil» de M. Ansoerge plus le groupe d'études cinématographiques de l'Hôpital de Cery; «Le Panier à Viande» de M^{me} Veuve et M. Yersin; «Chevaux emballés» de M. Suba; «It's my Life» de G. Sandoz; «Le Miroir d'Aloïse»; «Les Inutiles» de M. Huppert (animation); «Pa-Papillon» de M. Huppert (animation); «Ça c'est du Classique» de M. Huppert (animation); «Actualités lausannoises dès 1939» par Cinéac.

Une tradition renouvelée dans un style évolué

Rien de nouveau sous le soleil...

Les Lausannois, au cours des âges, sont souvent descendus dans la rue pour s'y ébahir et banqueter, en grande liesse religieuse parfois, profane, politique, civique ou commémorative. Chaque époque a ses us et ses coutumes caractéristiques dans leur contexte local et modifiés souvent par les courants venus d'ailleurs... «Ailleurs» voilà bien le mot du siècle s'imposant, au rythme intense de la motorisation, à l'homme, pour fuir ses semblables... disent certains. Nous pensons plutôt que l'homme s'en va ailleurs pour continuer à jouer du coude à coude, en diverses stations, en campings communautaires, à la montagne ou sur les plages, vivant ainsi sa marque d'être sociable et mouvant. L'appel du large, le «Connais-tu le pays où fleurit l'orangeur?... la migration instinctive vers le sud, chantent au cœur de l'homme leur mélodie universelle...

Et voici que cet «ailleurs» est proposé aux Lausannois et à leurs amis du dehors, ce dernier week-end de juin, dans les rues et sur les places de la vieille cité resserrée autour de son Hôtel de Ville.

L'Hôtel de Ville au cœur de la ronde...

Le siège des autorités locales se trouve tout naturellement et doublement au cœur de cette ronde nouvelle et joyeuse; matériellement d'abord, vu son implantation au centre du quartier choisi et spirituellement ensuite, si l'on peut dire, vu l'appui moral donné par les hôtes de céans à la re... création d'une Fête à Lausanne. Le

Conseil communal et la Municipalité, dans leur rôle d'administrer au mieux le «ménage» communal, selon leurs prérogatives respectives, tout en prêtant l'oreille aux désirs réalisables de la population, ont reconnu valable l'idée sagement mûrie de renouer avec la tradition, admettant ainsi que les Lausannois et leurs amis apprécieraient une fête populaire inédite et de belle venue. Une association est née, composée de conseillers communaux et municipaux anciens et en activité issus de tout l'éventail politique de la ville; son but est d'assurer les bases juridiques et morales de la fête, dont l'organisation est confiée à un comité largement ouvert, assurant le contact avec le tout Lausanne artistique, culturel, sportif, récréatif, économique et social.

Lausanne en fête...

Notre bonne ville va donc entrer en fête. Elle le mérite. Après le travail, les soucis et les tracasseries de toutes sortes, la détente est la bienvenue. Nous formons aussi le vœu que chacun de ses habitants puisse partager de plus en plus le sentiment qu'il fait bon vivre à Lausanne, qu'il fait bon y travailler, qu'il fait bon y vieillir et s'y reposer et qu'il fait bon aussi y sourire et s'y recréer.

L'association remercie tous ceux, à quelque titre que ce soit, qui ont préparé la Fête à Lausanne et souhaite à tous de belles heures de joie et de cordialité, frappées au coin de la simplicité, dans une heureuse retrouvaille au style renouvelé.

EDOUARD LAVANCHY, président de l'Association de la Fête à Lausanne

LA VILLE EN FÊTE

Prétendre que chaque Lausannois est fiévreux à l'approche de la fin de la semaine serait une affirmation un tantinet exagérée. Mais il est juste de relever que la fête populaire de Lausanne est connue à l'avance de tous et que chacun se réserve d'y passer quelques heures de détente. C'est déjà un succès!

Pour la réussite d'une fête populaire comme Lausanne veut l'assurer en cette fin juin 1968, il faut une conjugaison d'éléments favorables. Non seulement, à tous les échelons, la bonne volonté est de rigueur, mais les organisateurs doivent avoir l'œil du maître, ne pas perdre de vue la situation générale, tout en ne négligeant pas le détail. Convenons-en, ce n'est guère facile!

Mais, au-delà de cette direction sûre qui imprime à la manifestation sa vraie allure, il y a le reste, tous les participants: les indifférents de prime d'abord qui se piquent au jeu au fur et à mesure que s'égrènent les heures,

les curieux, comme les enthousiastes. De par leur présence, leurs réactions, leur admiration peut-être, ils font se dispenser autour d'eux cet air de fête indispensable.

La fête populaire 1967, dans sa simplicité, a permis de jeter les premières bases d'une manifestation plus étoffée, plus colorée aussi, au panache plus relevé, entraînant des participations actives les plus diverses. Le Lausannois aura des raisons certaines d'être satisfait, déjà par le seul fait que les sociétés locales jouent le jeu dans les domaines les plus variés où l'œil, comme l'oreille, vont tirer profit, où l'esprit côtoie le muscle, où chacun fera son maximum pour apporter à la fête un piment particulier et apprécié.

Le Vaudois se retrouvera puisqu'il pourra déambuler librement, en des rues où il sera roi, la circulation ayant été momentanément bannie. Il le fera démocratiquement, le verre à la main, ce qui lui permettra d'étancher sa soif au gré des rencontres. Cette pro-

menade faite isolément ou en groupe lui permettra d'apprécier aussi la situation qui lui sera faite lorsque les autorités auront pris la décision, désirée et attendue, de réserver la circulation des rues du centre aux piétons uniquement. Cette préfiguration devrait lui donner des ailes.

Mais, élément sympathique encore, tout au long de cette fête, le dialogue — dont on parle tant depuis quelques semaines — sera établi, solidement, avec les mandataires des sociétés locales, entre les jeunes et les moins jeunes, sur les sujets les plus divers.

Cette fête populaire 1968 — que d'aucuns ont baptisé la fête à Zoulou — vous promet bien d'autres choses encore. Elle ouvre des perspectives et tiendra sans aucun doute ses promesses. Puisse-t-elle combler d'aise notre population et obtenir le plein succès qu'elle mérite.

R. DEPPEN, conseiller municipal.

Cinéma lausannois

Bourg Tél. 21 86 22 14.30, 17.00, 19.00, 21.00 18 ans Semaines des films nordiques Un influent film de mœurs suédois CHANS (MARY MALMSTRÖM, FILLE PERDUE) L'œuvre puissante de G. Hellström, élève doué d'Ingmar Bergman. Vers. orig. sous-titres franç.-allemand. Faveurs suspendues à 21.00.	Eldorado Tél. 22 16 12 14.30, 17.00, 20.30 18 ans Ce soir, nocturne à 23.15 Grande première vision Problème No 1 des femmes d'aujourd'hui LA VALLÉE DES POUPÉES avec Barbara Parkins, Patty Duke, Paul Burke Parlé français - Panavision - Couleurs	Palace Tél. 23 15 30 14.30, 17.00, 20.00, 22.10 18 ans Première vision Annie Girardot, Raf Vallone, dans un film de D. Tessari LES PLAISIRS DANGEREUX Un sujet audacieux, avec Sophie Daumier
Capitolé Tél. 23 51 52 14.30, 17.00, 20.30 16 ans Sean Connery est James Bond dans l'œuvre d'Ian Fleming ON NE VIT QUE DEUX FOIS Panavision - Technicolor	Lido Tél. 23 21 44 En français: 14.00, 16.00, 20.00 18 ans En anglais: 18.00, 22.10 (s.-t.) Julie Christie, ensorcelante, prodigieuse, dans DARLING L'œuvre audacieuse de J. Schlesinger avec Dirk Bogarde, Laurence Harvey	Rex Tél. 23 45 51 14.30, 17.00, 20.00, 22.10 18 ans A déconseiller aux personnes nerveuses et impressionnables DRACULA, PRINCE DES TÉNÉBRES Scope - Couleurs
A. B. C. Tél. 23 52 53 14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans Première vision Un film d'aventure mené à un train d'enfer! LA RIVIÈRE DES TROIS JONQUES Stewart Granger, Rossana Schiaffino, Horst Frank Scope - Couleurs	Atlantic Tél. 22 11 44-45 14.30, 17.00, 20.30 18 ans Ce soir, nocturne à 23.15 Bourvil LE ROSIER DE MADAME HUSSON de Marcel Pagnol, d'après l'œuvre de Maupassant Irrésistible, pétillant d'esprit et d'humour!	Romandie Tél. 23 47 64 14.30, 20.30 16 ans Parlé français Un sommet du cinéma américain ALAMO J. Wayne, Richard Widmark, L. Harvey Un film produit et dirigé par J. Wayne en 70 mm. - Technicolor
Athènes Tél. 23 24 12 14.30, 17.00, 20.30 16 ans Ce soir, nocturne à 23.15 Première vision En couleurs Un «policier» à suspense jusqu'à l'ultime seconde TENDRE GARCE Ursula Andress, Samy Davis Jr, J. Derek	Colisée Tél. 32 51 25 16.00, 17.00, 20.30 18 ans Festival de classiques français (troisième des six films) L'immortel chef-d'œuvre de M. Pagnol LA FEMME DU BOULANGER avec Raimu, prodigieux, et G. Leclerc Prochain programme: LA BÊTE HUMAINE, de Renoir	Corso-Renens Tél. 24 90 35 20.30 16 ans En couleurs Charlton Heston dans LA SYMPHONIE DES HÉROS

La Chaux-de-Fonds

Le PPN à la recherche d'excuses

Le Parti progressiste national nous a demandé de publier la déclaration que voici :

Parti progressiste national
Section de La Chaux-de-Fonds
Dans sa séance du 24 juin 1968, le comité du Parti progressiste national a examiné la situation née de l'élection de M. Jacques Béguin au Conseil communal. C'est M. Louis Crivelli qui lui succédera au Conseil général.

La décision de M. Jean-Claude Jaggi, qui était pressenti pour le Conseil communal, n'a pas toujours été comprise dans la population en raison d'une certaine méconnaissance des faits. Il convient de préciser qu'à aucun moment il n'avait accepté sans réserve de faire acte de candidature.

C'est donc en toute liberté et dans le respect de ses engagements professionnels qu'en plein accord avec le PPN il a décliné une éventuelle accession au Conseil communal. Il va de soi qu'il continuera à exercer son mandat au Conseil général et au Grand Conseil.

Ce communiqué nous semble avoir été écrit par des gens qui cherchent à se convaincre eux-mêmes que la tuile qui leur est tombée sur la tête était faite de laine de verre. Soyons sérieux ! Après avoir réclamé, durant des mois la présence d'un représentant du monde industriel au sein du Conseil communal, après avoir clamé que M. J.-Cl. Jaggi était la personnalité qui remplirait ce rôle à la perfection — ceci jusqu'à 48 heures avant l'élection de l'exécutif communal — le PPN en est arrivé à chercher, la veille du Conseil général, un candidat de remplacement sur le quai de la gare de notre ville, aux environs de 23 h. Celui-ci, M. J. Béguin, n'est pas à mettre en cause. Mais que dire de son parti, qui se présentait comme le champion et le représentant des milieux industriels, et qui doit se retourner vers un agriculteur pour ne pas sombrer dans le ridicule le plus complet, sinon que le PPN, lorsqu'il se présentera à nouveau comme le seul sauveur de l'économie chaux-de-fonnière, ne convaincra plus que son propre état-major.

Rencontre amicale au Doubs

La Société des sentiers du Doubs vous invite à participer à la rencontre des Gravières, qui se déroulera le dimanche 30 juin. Elle s'est assurée la participation de la petite fanfare de la Persévérante, d'accordéonistes, et d'un trio de chanteurs de Grand-Combe-des-Bois. Elle vous offre la soupe et le café; les enfants recevront des bonbons. Vous pourrez profiter des foyers pour cuire ou rôtir vos provisions, entendre l'allocution de l'infatigable président G. Bachmann, qui vous dévoilera quelques-uns de ses secrets, et surtout fraterniser avec ces grands coureurs des bois, qui usent leurs chaussures sur les rives du Doubs suisses et françaises, et dans ses côtes aux admirables belvédères.

Cette rencontre amicale est ouverte à toutes et à tous; vous y participerez, et vous serez les bienvenus. E. M.

Le Locle

Au jardin de Mireval

L'inauguration de ce lieu de plaisance a eu lieu mercredi après midi, en présence du Comité de la Résidence, du Comité de la Fondation Mireval, des délégués des autorités communales et des maîtres d'état.

Le très estimé sculpteur Léon Perrin, enfant du Locle, présentait quatre statues faites de ses mains. Elles font partie d'une exposition itinérante; aussi le public de notre ville ne doit pas manquer de les voir. Agréablement réparties sur la pelouse, devant la Tour Mireval, ce sont « Le Moine Défricheur », « La Muse de la Tragédie », « Méditation » et « Réverie ».

Remplaçant René Felber, retenu à Berne par le Conseil national, M. Robert Raymond, conseiller communal, remercia toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, ont collaboré à la réalisation de ce jardin. Il rappela aussi qu'une subvention communale avait été accordée à condition que les responsables de la Tour Mireval s'efforcent d'acquiescer et de faire démolir les immeubles 20 et 22 de la rue de la Côte.

L'incendie de ces deux maisons accéléra le processus de réalisation. Les

LA CANDIDATURE DE M. J.-CL. JAGGI

Notre confrère « La Feuille d'Avis de Neuchâtel » commente ainsi le dit communiqué :

Le Parti progressiste national nous fait tenir une note par laquelle il annonce que M. Jean-Claude Jaggi n'avait jamais accepté définitivement ni explicitement d'être candidat de son parti au Conseil communal. Que d'autre part, au contraire de bruits qui avaient couru, il demeurerait conseiller général et député. Dont acte, bien entendu. Pourtant, le vendredi 14 juin, M. François Jeanneret, député libéral, nous avait officiellement informé que M. Jean-Claude Jaggi était candidat officiel des partis nationaux. Il nous mandait une note elle aussi officielle. Nous ne saurions croire qu'il aurait jamais voulu ni pu le faire sans l'aveu formel de l'intéressé. L'incident est certes clos, mais l'information de M^e Jeanneret demeure valable.

C'est clair, nous n'avons rien à y ajouter, sinon que l'intention de M. J.-Cl. Jaggi de continuer à siéger au Conseil général et au Grand Conseil est une démonstration supplémentaire du manque de cadres dont souffre le PPN. EUGÈNE MALÉUS.

Une heureuse initiative

Dans la vieille ville aux constructions uniformes, à l'architecture simpliste, mais non sans cachet d'ensemble, ce qui manque le plus, c'est la verdure. Il faut donc saluer avec plaisir l'heureuse initiative prise par Eug. Vuilleumier, conseiller communal sortant de charge et directeur des Services industriels jusqu'au 30 juin 1968, qui, après avoir doté l'entrée ouest de l'Usine à gaz de gazon et de fleurs, a fait planter des allées d'arbres aux rues du Gazomètre et du Marais, en bordure de l'enceinte de l'usine.

De la verdure alliée au silence retrouvé ne peut rendre que plus sympathique un quartier qui mérite d'être revalorisé. E. M.

Chronique de Saint-Imier

LE SUFFRAGE FÉMININ PROGRESSE. — Il y a quelques semaines, lors d'une de leurs assemblées, les bourgeois de Court avaient dû se prononcer sur l'octroi du droit de vote et d'éligibilité à leurs compagnes. Le résultat avait été nul (15 oui contre 15 non), et déclaré négatif. Mercredi, une nouvelle consultation a eu lieu, qui a, cette fois, donné une majorité favorable au suffrage féminin en matière bourgeoise. Rappelons que, sur le plan communal, Court a déjà accordé les droits civiques aux femmes.

D'autre part, Evillard, au-dessus de Bienne, a décidé d'associer les femmes à la vie civique communale. C'est par 98 voix contre 8 que l'assemblée de commune a accepté le suffrage féminin.

comités responsables demandèrent au jeune architecte Lavizzari, un enfant du Locle bien doué, de leur préparer un plan d'aménagement. Aujourd'hui, la pelouse ornée d'une fontaine a belle allure.

Au cours d'une modeste collation servie à la salle à manger de la Tour Mireval, M. Philippe Vuille, président du Conseil de fondation, remercia M. Marc Inäbnit d'avoir été la cheville ouvrière de cette réalisation, ainsi que le sculpteur Léon Perrin, qui a facilité la tâche.

Cette œuvre, à laquelle ont coopéré des personnes d'opinions et de convictions différentes, honore les groupements et les églises auxquelles elles appartiennent.

Il est recommandé à la population, tant les automobilistes que les piétons, d'avoir un respect tout particulier pour ce jardin des personnes âgées. J. B.

MÉMENTO LOCLOIS

CINÉMA LUX: 20.30, « Touchez pas au Grisbi ».
CINÉMA CASINO: 20.30, « La Nuit des Adieux ».
RUE DU PONT: 20.15, kermesse des Pro-motions.

PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Coopérative.
Des 21 h., le No 17 renseigne.)

Noces d'or

Nos excellents amis Marcel Frey-Muhlethaler, domiciliés Crétets 24, fêtent samedi 29 juin entourés de leurs enfants et petits enfants, le 50^e anniversaire de leur mariage. Notre plaisir est vif de savoir qu'ils sont en pleine santé, toujours aussi actifs et dévoués aux sociétés ouvrières, dont ils ont assuré le développement depuis leur âge le plus tendre. Nous formons pour eux le souhait que la route qui les conduira à leurs noces de diamants soit exempte d'écueils. E. M.

UNE VOITURE CONTRE DES ROCHERS. — Hier après-midi, un étudiant domicilié au Locle, M. B. A., qui rentrait à son domicile, venant de la Vue-des-Alpes, a perdu la maîtrise de son véhicule au contour de la Motte. Après avoir dérapé sur une centaine de mètres, sa voiture a heurté les rochers bordant la chaussée, pour aller finir sa course de l'autre côté, contre un pilier soutenant les barrières de protection. La voiture est démolie et deux de ses passagers, MM. M. M. du Locle et J.-M. C. des Bois, tous deux âgés de 18 ans, ont été légèrement blessés; ils ont regagné leur domicile après un contrôle effectué à l'hôpital.

COMMUNIQUE

Au Bois-Noir. — Grande kermesse avec danse organisée par les Jodeliers du Sängerbund. Vendredi et samedi soir, dansé avec la Kapelle Eichhorn, de Bienne, très connue à la radio et à la TV. Samedi et dimanche, dès 15 h., concert. Cantine, jeux divers, grillades et la traditionnelle soupe aux pois feront la joie de tous. L'ambiance ne manquera pas.

CARNET DU JOUR

Cinéma

EDEN: 20.30, « Le Grand Bidule ».
PLAZA: 20.30, « Passeport pour l'Enfer ».
RITZ: 20.30, « Helga ».
CORSO: 20.30, « Cargaison blanche pour Zan-zibars ».
SCALA: 20.30, « Frankenstein créa la Femme ».

Divers

BOIS-NOIR: kermesse et danse organisée par le Sängerbund.
STADES DES ÉPLATURES: 18.30, finales ACFA.

Pharmacie d'office

Office No 1 des Pharmacies Coopératives, rue Neuve 9.
(Des 22 h., appeler le No 11.)

LA CROIX-BLEUE EN FÊTE. — C'est dimanche 30 juin que se déroulera la cérémonie d'inauguration de la Maison de la Roche. Elle débutera à 9 h., à la Maison de Paroisse des Ponts-de-Martel. Départ pour la Roche à 11 h., en cas de beau temps, ou au début de l'après-midi au cas où la pluie — nullement invitée — serait de la partie. Les voitures doivent être parkées à Sommartel. De ce lieu à la Maison de la Roche, il faut compter 10 minutes à pied. Nous souhaitons plein succès aux organisateurs et la présence du soleil pour leurs invités.

Typo: contrat accepté

Le renouvellement du contrat collectif a été accepté, jeudi soir, par la Fédération suisse des typographes. La majorité acceptante est cependant minime puisqu'elle n'est que de 72 voix. En effet, 5023 typos se sont prononcés pour et 4951 contre.

Bienne: Grosse explosion à l'usine d'incinération des ordures

Jeudi, une explosion s'est produite à l'usine de compostage et d'incinération des ordures ménagères de la Mura à Bienne. L'ampleur des dégâts et les causes de l'accident ne sont pas encore connues. Une partie des installations est hors d'usage, et l'usine ne pourra plus fonctionner durant un à deux mois. C'est dans un des transporteurs que l'explosion s'est produite. Fort heureusement, personne n'a été gravement atteint, et trois employés seulement sont légèrement blessés, qui ont pu regagner leur domicile.

LES BIENNOIS VEULENT GARDER L'ÉCOLE DES ARTS ET MÉTIERS. — Le législatif de la ville de Bienne a adopté jeudi une résolution dans laquelle il déclare soutenir les efforts de l'exécutif tendant à conserver l'École des arts et métiers à Bienne.

La résolution souligne que cette école appartient à la vie économique et culturelle de la ville et qu'elle rend des services à tout le canton. La population de Bienne comprendrait mal qu'on la transfère à Berne à la suite d'une décision cantonale. Aussi le législatif de Bienne fait-il appel « à toutes les instances compétentes pour qu'elles encouragent l'aménagement de l'École cantonale des arts et métiers de Bienne et de l'ensemble du technicum ».

Neuchâtel

Décision courageuse d'Henri Verdon et des socialistes neuchâtelois

Le groupe socialiste du Conseil général s'est réuni jeudi soir 27 juin, en présence d'Henri Verdon, conseiller communal, et avec la participation de la plupart des membres de la liste socialiste. Après avoir étudié les problèmes à l'ordre du jour de la séance de lundi prochain, il a examiné la situation politique créée par le refus des membres bourgeois du Conseil communal de confier le courage dont ils font preuve en ces circonstances imprévues.

Mesurant pleinement la gravité et les conséquences de sa décision, le groupe a considéré que ni le Parti socialiste de Neuchâtel, ni Henri Verdon personnellement, ne peuvent sans réagir subir une pareille humiliation, délibérément voulue et recherchée. Dès lors, par 13 voix et une abstention, le groupe a proposé à Henri Verdon de se retirer du Conseil communal. Notre camarade a partagé l'opinion émise et il donnera sa démission pour le 30 septembre 1968, voulant régler certaines affaires en cours avant son départ.

Solidarité

Les conseillers généraux socialistes ont témoigné à Henri Verdon, ainsi qu'à sa famille, leur affectueuse solidarité et leur estime pour au quai Osterwald, à 20 h. Prendront la parole: Rémy Allemann,

Le Parti socialiste de Neuchâtel organise une grande manifestation publique de solidarité avec Henri Verdon mardi soir 2 juillet au quai Osterwald, à 20 h. Prendront la parole: Rémy Allemann, président du parti, et René Meylan, président du groupe au Conseil général.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Déclaration du Parti socialiste neuchâtelois

Le Comité cantonal du Parti socialiste neuchâtelois s'est réuni le 26 juin pour examiner la situation politique créée au lendemain des élections communales par la nomination des conseillers communaux de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel.

Il tient tout d'abord à réaffirmer publiquement son attachement au principe de la représentation équitable des partis dans les exécutifs, considérant que cette conception démocratique correspond aux sentiments profonds, ainsi qu'à l'histoire et aux habitudes du peuple suisse en général, et de la population de notre canton tout particulièrement. Cette conception de la démocratie politique, le Parti socialiste l'applique en toutes circonstances. C'est en son nom qu'il a revendiqué — et obtenu — deux sièges au Conseil fédéral. C'est en son nom qu'il a demandé au peuple neuchâtelois, en 1965, d'être deux socialistes au Conseil d'Etat. C'est en son nom qu'il a exigé deux sièges au Conseil communal de Neuchâtel. C'est en son nom qu'il a donné un siège au POP à La Chaux-de-Fonds dès 1948 et au Locle dès 1956. C'est en son nom qu'il vient de renoncer à l'un de ses sièges au Conseil communal de La Chaux-de-Fonds.

Les récentes élections des conseils communaux des villes ont mis en évidence l'opposition de deux attitudes, celle des socialistes, se fondant sur les principes démocratiques d'une juste représentation, et celle des autres partis, tant bourgeois que popiste, pour qui seule doit compter la politique de force.

À La Chaux-de-Fonds, les socialistes ont constaté qu'ils devaient renoncer à occuper trois sièges. Considérant que la majorité ouvrière voulue par le corps électoral était assurée, soucieux des intérêts de la ville, et en application de leurs principes, ils ont estimé que le Conseil communal devait être composé de deux socialistes (30,6% des suffrages populaires), de 1 popiste (22,5%), de 1 radical (13,8%) et de 1 PPN (12,8%). Les libéraux, avec 4,7% des suffrages, ne pouvaient évidemment pas revendiquer un siège, de même que les partis n'ayant pas atteint le quorum, chrétiens-sociaux avec 6% et Landesring de Zurich avec 9,6%.

À Neuchâtel, les partis bourgeois n'ont tiré aucune leçon de la défaite sévère qu'ils ont subie devant le corps électoral. En violation des règles élémentaires de la démocratie, ils ont décidé de faire bloc pour porter pièce à la légitime revendication du Parti socialiste, le plus fort parti du cheflieu, qui exigeait 2 sièges à l'exécutif. Au mépris de la volonté populaire, le bloc bourgeois a reconduit le Conseil communal dans sa vieille formule, soit 2 radicaux (27,8% des suffrages populaires), 2 libéraux (27,1%) et 1 socialiste (33%). Le POP, avec 12,1% des suffrages, ne revendiquait aucun siège.

Le Comité du Parti socialiste dénonce avec vigueur le coup de force de Neuchâtel, de même que ceux de Cortaillod et de Couvet, qui constituent de véritables scandales et un défi à une conception démocratique et collégiale de la gestion des affaires communales. Il exprime de plus son indignation devant l'injure publique infligée par les quatre conseillers com-

munaux bourgeois de Neuchâtel à leur collègue socialiste, auquel ils ont refusé la présidence qui lui revenait normalement, et envers qui ces messieurs n'avaient aucun grief à formuler. Il salue avec la plus grande satisfaction la décision courageuse d'Henri Verdon de se retirer d'une autorité qui n'en est plus une, et qui a ajouté ainsi une nouvelle faute à celles, déjà nombreuses, qui prouvent son incapacité.

Il regrette enfin que le POP de La Chaux-de-Fonds ait cru bon de se saisir d'une divergence avec le Parti socialiste pour mener contre lui, à la légère, une violente campagne qui ne peut que nuire à l'unité de la gauche que souhaitent les travailleurs neuchâtelois. Le PSN rappelle que cette unité de la gauche ne peut se réaliser selon lui que dans le respect absolu des règles de la démocratie politique.

Le Parti socialiste neuchâtelois invite les électrices et électeurs à tirer les conclusions qui se dégagent de l'attitude des uns et des autres, et à les manifester par une confiance accrue au Parti socialiste lors des élections cantonales de 1969.

SAUGES: Tuée par un camion. — M^{me} V. Rey, de Sauges, a été tuée hier par un train routier bâlois au lieu dit Les Châtelets, sur la RN 5 entre Vaumarcus et Saint-Aubin. M^{me} Rey, qui n'avait pas aperçu le poids lourd au moment où elle traversait la chaussée, est décédée d'une fracture du crâne à l'Hôpital de la Béroche, peu après l'accident.

Fleurier: Les cinq conseillers communaux élus au premier tour

Le bureau du Conseil général a été formé tacitement de la manière suivante: président, Robert Parrod (soc.), premier vice-président, M. J.-P. Blaser (rad.), deuxième vice-président, M. F. Sandoz (lib.), secrétaires, MM. C. Niederhauser (rad.) et Eric Luthy (soc.), questeurs, M. D. Grandjean (rad.) et John Chaudet (soc.).

Pour le poste de secrétaire adjoint, deux candidats étaient en présence: M. C. Niederhauser (rad.), qui a été élu par 21 voix, et Jean Gerber (soc.), qui a obtenu 14 voix.

L'élection au Conseil communal a donné les résultats que voici: bulletins rentrés 40, bulletins valables 40, majorité absolue 21. Ont été élus: M^{me} Anita Presset (soc.), 37 voix, MM. A. Junod (rad.), 28 voix, Emile Wenger (soc.), 26 voix, F. Peyer (rad.), 25 voix et E. Gubler (lib.), 23 voix.

Nous félicitons notre ami Robert Parrod de son élection; président de section et du Comité de district du Parti socialiste, son dévouement et ses compétences méritaient bien l'honneur qui lui est fait. Nous nous réjouissons également du magnifique résultat obtenu par Anita Presset et Emile Wenger dans leur élection au Conseil communal.

LES PONTS-DE-MARTEL: Nouveau Conseil communal. — Le nouveau Conseil communal des Ponts-de-Martel a été constitué hier soir dans la composition suivante: Maurice Duccommun (25 voix), Charles Jeanmaret (25 voix), Bernard Perrin (25 voix), Charles-Henri Montandon (25 voix), Georges-André Guermann (22 voix).

Les travailleurs étrangers et nous Parti(s)... cipez à l'enquête

En 1968, 700 000 travailleurs étrangers sont occupés sur nos chantiers, dans nos industries, dans nos hôtels, dans nos hôpitaux. N'est-il pas opportun de nous préoccuper de leur sort futur? Des conditions dans lesquelles ils vivent? Pour essayer de faire le point, nous nous sommes livrés à une grande enquête auprès des organisations sociales et syndicales du canton de Vaud, qui exposeront objectivement leurs idées, leurs espoirs et leurs craintes, tout en analysant les lacunes auxquelles il est possible de remédier. Nous présentons parallèlement les activités déployées par les mouvements politiques et syndicaux, qui s'efforcent de faciliter l'assimilation des ouvriers, qui doivent se familiariser avec nos us et coutumes, afin de coopérer à l'édification d'un monde nouveau, qui se dessine à l'horizon.

Aujourd'hui, nous allons vous faire part d'une entrevue que nous avons eue avec Charles Genaine, président du Cartel syndical vaudois. Ses innombrables contacts, son vif intérêt pour les problèmes de la main-d'œuvre étrangère nous permettront d'aborder plus facilement ce sujet tant controversé et de faire un large tour d'horizon.

Charles Genaine: «Le canton de Vaud, un parent pauvre»

— Tout d'abord, peut-on situer le pourcentage des travailleurs étrangers dans le pays vaudois?

En 1968, on évalue à 47 000 le nombre des travailleurs étrangers occupés dans nos diverses entreprises. Il est intéressant de comparer ce chiffre avec l'ensemble des non Confédérés résidant chez nous. Ce dernier s'élève à 96 000 personnes, c'est-à-dire à 19,76 % de la population.

Le personnel hospitalier se compose d'un quart d'étrangers, alors que l'industrie, sur un total de 39 000 ouvriers et employés, en compte 16 572. Cette proportion d'étrangers est encore plus forte dans l'hôtellerie et le bâtiment.

— Quel est le nombre de travailleurs étrangers affiliés à nos fédérations syndicales?

— Actuellement, nous en dénombrons environ 10 000, répartis principalement dans les fédérations du bâtiment (FOBB), de la métallurgie (FOMH), de la FCTA. Quelques entreprises du textile sont représentées au syndicat par du personnel féminin en majorité.

— Quelles sont les différentes catégories de notre main-d'œuvre étrangère?

— Il faut distinguer le saisonnier, l'immigrant et le frontalier.

— Quelle est leur attitude à l'égard du mouvement syndical suisse?

— Dans certains secteurs, la main-d'œuvre étrangère manifeste sa solidarité avec les Suisses; dans d'autres, ce soutien est insuffisant.

— Comment expliquer cette impossibilité pour la lutte syndicale?

— Le saisonnier est quelque peu surpris par nos méthodes de travail. Il comprend assez mal notre manière de régler par le dialogue entre partenaires les différends sociaux. Dans son pays, il est habitué à l'épreuve de force et aux manifestations de rues.

— Quelles sont les grandes tâches syndicales pour améliorer le niveau de vie des ouvriers étrangers?

— Nous nous préoccupons de l'assimilation par des cours de langues et des séances d'information sur nos structures politiques. Nous devons faciliter l'incorporation de ces gens à

Une enquête de K. Schaefer

nos activités. Sur le plan du logement, si le problème est moins aigu, il reste néanmoins des efforts à faire. Quant aux salaires, nous préconisons à « salaire égal, travail égal » et nous l'encourageons.

— Pourquoi la Confédération a-t-elle pris des mesures pour diminuer le nombre de travailleurs venant de nos pays voisins?

— De 1956 à 1964, l'effectif des travailleurs a triplé dans l'industrie. Les 8 % des ouvriers et des ouvrières suisses ont quitté la branche. On a accueilli 195 000 étrangers alors que 41 000 Suisses l'ont quittée. La proportion s'accroît donc de 16 à 38 %. En résumé, cette période de haute conjoncture a fait oublier la rationalisation.

— Quels furent les effets des décisions du Conseil fédéral?

Les autorités ont baissé en 1966 les contingents d'étrangers de 1 à 2 %. En réalité, cette diminution a eu pratiquement aucun effet, puisque, pendant ce même laps de temps, des personnes ont bénéficié d'un permis d'établissement et ne sont plus sous contrôle. Elles ne figurent donc plus dans la liste des saisonniers.

Voici d'ailleurs une statistique de la montée en flèche de la main-

s'est abaissé à 1,6 %. L'importance des frontaliers ne doit pas être négligée. On en compte au total 56 673, soit 7000 de plus. Puisque nous sommes dans les chiffres, disons que, à fin février 1968, on constatait une diminution de 698 saisonniers. En revanche, 7500 ont reçu leur permis de séjour. Plus de 15 000 personnes ont, en outre, bénéficié du permis d'établissement en 1967, et 13 000 du permis annuel.

— Face à ce problème, quels sont les solutions envisagées par les syndicats?

— Il faut une meilleure rationalisation du travail et des méthodes plus poussées. La main-d'œuvre étrangère est une soupape pour notre économie. Nous n'avons pas le droit de renvoyer ces gens parce qu'il y a du chômage chez nous. Il faut freiner l'immigration selon les nécessités des cantons et des régions. La planification doit prendre en considération les aspects locaux. De ce côté là, le canton de Vaud n'a pas suffisamment de possibilités en raison de la réglementation fédérale. Certains cantons suisses alémaniques ont jugé à tort que nous étions assez industrialisés, ce qui n'est pas le cas. Si les mesures ont été adaptées aux conditions de certaines régions de notre pays, la Romandie ne peut s'estimer satisfaite, ce qui ne va pas sans provoquer un malaise avec les Confédérés d'Outre-Sarine.

d'œuvre étrangère dans les industries :

	En pour-cent	1960	1966
Alimentation	19,8	41	
Tabac	19	30	
Habillement	42	63	
Bois	24	38	
Terre et pierre	37	51	
Chimie	9	21	
Horlogerie	7	24	
Papier	13	23	
Cuir	31	51	

En 1967, on devait diminuer de 2 % sur l'effectif global. Avec l'accroissement des frontaliers, ce pourcentage

En 10 ans:

Coût de la vie, + 55%

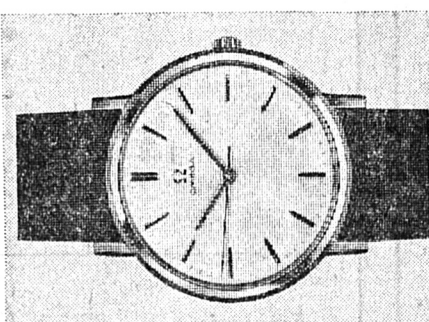
Coût d'une Omega, - 9%

Il y a dix ans, vous pouviez acheter une montre Omega acier dès Fr. 155.-. Aujourd'hui, un modèle analogue ne coûte que Fr. 140.-, c'est-à-dire 9% de moins, alors qu'entre-temps la vie a augmenté de 55%.

Pourquoi ce fait exceptionnel dans notre économie? Parce qu'en rationalisant, Omega est devenue la plus moderne des manufactures suisses de montres de précision. Et l'une des premières par le volume de sa production. D'où une diminution du prix de revient dont vous êtes les bénéficiaires.

Mais c'est au long des années que votre Omega vous prouvera qu'elle est réellement économique. Par sa robustesse et sa longévité auxquelles contribue un service d'entretien qui couvre le monde entier.

Voilà pourquoi depuis longtemps nous vous recommandons la marque Omega qui, par sa gamme de prix, est à la portée de chacun.



OMEGA

Modèles pour hommes dès Fr. 135.- (comme illustration)

Modèles pour dames dès Fr. 165.-

Montres et bijoux

Guillard

A Lausanne depuis 1858

Concessionnaire Omega — Place Palud 1 — Lausanne
Même maison: arcades Hôtel Beau-Rivage, Ouchy

OUI, participez à l'enquête établie par les partis politiques à l'occasion de la Fête de Lausanne. Il faut saisir cette possibilité de connaître l'opinion sérieuse, réfléchie, pondérée, farfelue aussi peut-être du citoyen devant les questions politiques. Ce n'est pas souvent que les conseillers peuvent entrer aussi directement en contact avec l'opinion publique. Alors, répondez à leurs avances, donnez-leur vos impressions, communiquez-leur vos doléances; il en sortira très certainement quelque chose! Allons, participez!

Différents les uns des autres, mais tous décidés à un effort civique accru, les cinq partis représentés au Conseil communal de Lausanne s'engagent à dépouiller ensemble vos réponses et à en tirer les conclusions qu'elles impliquent pour le bien de notre communauté.

QUESTION 1
Il y a donc cinq partis au Conseil communal de Lausanne;
— Est-ce suffisant à votre gré?
— Au contraire faudrait-il d'autres partis? lesquels?
— Ou bien encore, jugez-vous qu'il y a trop de partis?

QUESTION 2
Estimez-vous que l'ensemble des citoyens oriente réellement la politique du pays?
— En participant aux votations?
— En participant aux élections?
— En adhérant à un parti politique?

QUESTION 3
Le développement de la région lausannoise doit-il être organisé
— Dans chaque commune, indépendamment des autres?
— Au contraire, selon un plan d'ensemble groupant toutes les communes? Si oui, jugez-vous les efforts actuels d'ententes intercommunales
— Suffisants?
— Insuffisants?

Les réponses du Parti socialiste

En complément, voici comment le Parti socialiste lausannois se détermine au sujet des six questions qui vous sont soumises. Certaines sont complexes. On ne saurait les régler en trois coups de cuillère à pot. Aussi considérez ces réponses comme des esquisses!

QUESTION 1
Il ne nous appartient pas de dire s'il y a trop ou pas assez de partis. Mais, ce dont nous sommes sûrs, c'est que le Parti socialiste a sa raison d'être, son originalité. Il a été créé au XIX^e siècle, à une époque où la classe ouvrière devait supporter des conditions inhumainement dures; depuis des réformes importantes ont été obtenues pour une grande part grâce à l'action socialiste, mais les efforts doivent être poursuivis: d'une part, parce que beaucoup d'hommes, de femmes, des familles sont encore accablés par les conséquences économiques de la maladie ou de la vieillesse, d'autre part parce qu'une société où l'argent détient le pouvoir et décide d'une société est injuste. La raison d'être du socialisme, et d'un parti socialiste, c'est son refus d'admettre que le profit puisse passer avant l'homme. Une société plus juste, non capitaliste, les socialistes ne la conçoivent que dans un respect total des libertés individuelles et de la démocratie.

QUESTION 2
Oui, le citoyen doit participer aux votations, aux élections, à la vie d'un parti. Oui, ce faisant, il oriente la politique du pays.
Malheureusement la démocratie que nous connaissons est encore imparfaite. L'avis des puissances économiques est souvent déterminant.
Raison qui doit pousser le citoyen à soutenir un parti socialiste indépendant de ces puissances-là, raison qui doit nous engager à lutter pour une démocratie plus réelle.

QUESTION 3
Il est impensable que les communes de la région lausannoise agissent comme si leurs voisins n'existaient pas. Dans tous les domaines, elles doivent unir leurs efforts. Elles doivent aller au-delà de ce qui se fait aujourd'hui. Mais, la coordination, dans le respect de l'autonomie de chacun, peut revêtir des formes très variées suivant qu'il s'agit de taxis, d'épuration, d'aménagement du territoire, etc.
Il faut donc à la fois une volonté commune et une grande diversité dans le choix des moyens.

QUESTION 4
Oui, c'est utile de reviser la Constitution. Elle doit être révisée sur des points précis (droit de vote aux fem-

QUESTION 4
Il est question de reviser globalement la Constitution fédérale, vieille de 94 ans:
— Jugez-vous cela inutile?
— Au contraire, jugez-vous cela opportun:
— Parce qu'il faut moderniser la Constitution?
— Parce que la préparation de la révision déclenche un vaste débat politique en Suisse?

QUESTION 5
Sécurité sociale en Suisse: trois piliers, a) individu, famille; b) entreprise, profession; c) Etat.
Souhaitez-vous une intervention plus large de l'Etat?
Si oui, accepteriez-vous pour cela une aggravation des impôts?
Dans quels domaines, par exemple, appelez-vous de vos vœux cette intervention de l'Etat?

QUESTION 6
Sur le plan européen
— Jugez-vous que la Suisse doit en rester aux accords actuels (AELE)?
— Au contraire, estimez-vous qu'elle doit s'engager davantage:
— Tout en maintenant son statut de neutralité?
— En abandonnant son statut de neutralité?

mes, abolition des articles confessionnels, la fiscalité qui accorde des privilèges aux gros revenus, aux holdings, est à revoir, une solution pourrait être apportée aux problèmes cantonaux, fusion, séparation).
Oui, la révision suscitait des débats utiles; mais ce qui compte, ce ne sont pas seulement les articles d'une constitution; il faut surtout qu'une majorité politique soit décidée à promouvoir des réformes.

QUESTION 5
La sécurité sociale est encore imparfaite en Suisse. L'AVS, ni l'AI (assurance invalidité) ne garantissent un minimum vital, par exemple. Nous souhaitons d'abord une assurance maladie qui mette chacun à l'abri des risques économiques graves. Elle doit être générale et s'étendre à toute la Confédération. Nous souhaitons une assurance vieillesse plus complète.
Le financement doit être assuré, avec contribution des collectivités, sur une base paritaire (employeurs, employés). L'aggravation des impôts ne pourrait être envisagée que si l'on abolit les privilèges fiscaux existant pour les gros revenus; il devrait être évident aussi que cette augmentation fiscale permette de nouvelles réalisations sociales, dont tous profitent et, en premier lieu, ceux que le sort a le moins favorisés.

QUESTION 6
Oui, la Suisse doit aller au-delà des accords de l'AELE; elle doit travailler à la construction européenne, qui est facteur essentiel de la paix.
Elle ne saurait songer à abandonner sa neutralité. Mais il est à souhaiter que l'Europe entière devienne à la fois fédéraliste et neutre; alors la Suisse pourra, dans cette perspective, envisager certains abandons de neutralité.
Telles sont les réflexions que peut nous suggérer ce questionnaire.

Parti socialiste lausannois.

SECURITAS S. A.

engage pour les cantons de
Vaud - Neuchâtel - Genève

**gardiens de nuit à
plein emploi et gardes
pour services occasionnels**

Nationalité suisse. Faire offres en
précisant catégorie d'emploi et
canton désiré à Securitas S. A.,
rue du Tunnel 1, Lausanne.

La Chaux-de-Fonds



BOUCHERIE Centre coop des Forges Charles-Naine 3

Un menu « d'avant vacances » de qualité et surtout bon marché !...

- Ragoût de bœuf sans os le 1/2 kg. **4.40**
- Ragoût de porc sans os le 1/2 kg. **4.90**
- Ragoût de veau sans os le 1/2 kg. **5.80**

Au rayon de charcuterie:

- Coppa les 100 g. **2.30**
- Pancetta les 100 g. **1.—**
- Salami Varzi les 100 g. **1.80**

SAMEDI A GRAND-POINT
PLACE-D'ARMES 1
SERRE 43

AU LOCIE, A LA JALUSE
PLACE DU MARCHÉ

ET AUX BREULEUX

poulets à la broche
la pièce **4.80**
et la ristourne

A l'occasion de la Journée coop mondiale
doubles avantages dans tous nos magasins



Ecole supérieure de commerce
La Chaux-de-Fonds

CINÉMA RITZ

Samedi 29 juin, après le cortège,
ou à 9 h. en cas de pluie

Cérémonie officielle

Distribution des certificats de maturité

Au programme:
Chœurs d'élèves - Musique -
Allocation de M. Bernard Fer, industriel
Entrée libre - Invitation cordiale à chacun

RIEN APPAREMMENT
et pourtant...
elle voit mieux !



avec des verres de contact
VON GUNTEN
Tél. 23803 Av. LEOPOLD-ROBERT
Laboratoire 1^{er} étage

ETAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

27 juin 1968

Naissances

Ruchet Marie-Elisa, fille de Gaston-René, manoeuvre, et de Caterina née Crimi.
Burri Bertrand-Louis-Alex, fils de Georges-Albert, technicien, et de Christiane-Josée née Dubois.

Promesses de mariage

Strauss Jean-Pierre, horloger, et Ségard Jeannette-Lucie.
Huber Michael, représentant, et Feray Marie-France-Eliane-Josée.

Mariage

Ducommun-dit-Boudry Paul - André, photolithographe, et Boss Francine-Aimée.

Décès

Perret-Gentil née Courvoisier Jeanne-Sophie, ménagère, née le 5 février 1876, veuve d'Ernest-Emile (Parc 79).

ETAT CIVIL DU LOCIE

27 juin 1968

Naissances

Di Palma Luigina, fille de Vitantonio, ébéniste, et de Pantalea née Chironi.
Cuni Ivano, fils de Mario, porteur de combustibles, et de Sara née Micheli.
Montagner Renita, fille d'Enrico-Ado-Bernardo, menuisier, et de Noemi née Cesco.
Joray Nathalie-Yolande, fille d'André-René, employé de bureau, et d'Elsbeth née Saner.

Promesse de mariage

Häring Roland - Charly, administrateur, et Aubert Rose-Marie-Danielle.

Mariage

Santomaso Mario-Guido, ouvrier spécialisé, et Migliorini Maria-Rosa.

QUALITÉ
PRIX
SERVICE

A. Schneider
Photos

CERNIER — PESEUX — SAINT-IMIER

Sports divers

WIESER IRA A MEXICO. — A Munich, le Schaffhouseis Thomas Wieser a égalé son propre record de Suisse du saut en hauteur en franchissant 2 m. 09. Il s'est classé second derrière l'Allemand Sieghart, vainqueur avec 2 m. 12. Le jeune Thomas Wieser a ainsi obtenu sa qualification pour les Jeux olympiques de Mexico.

DISTINCTIONS. — Lors de l'assemblée des délégués de la Ligue suisse de hockey sur glace, qui se tiendra durant le week-end à Lausanne, le Comité central proposera la nomination de M. Jack Lutta (Davos) comme membre d'honneur. Par ailleurs, les anciens internationaux suivants, lesquels ont joué plus de 50 matches avec l'équipe nationale, recevront l'insigne d'or de la ligue: Emil Handschin, Ueli Poltera, Gebi Poltera, Otto Schläepfer, Hans-Martin Trepp, Reto Delnon, Otto Schubiger, Hans Baenninger, Gian Bazzi, Albert Geromini (†), Franz Berry, Milo Golaz, Paul Hofer, Francis Blank, Elwin Friedrich, Fredy Bieler, Walter Duerst, Fritz Naef, Roger Chappot, Franz Geromini et Gaston Furrer.

RON CLARKE EN FORME. — En couvrant les 10 000 m. en 28' 06"8, l'Australien Ron Clarke a établi une nouvelle meilleure performance mondiale de la saison. Cette année, le meilleur temps sur la distance avait été réalisé par le Néo-Zélandais Maquire en 28' 15"4. Ron Clarke détient le record du monde depuis 1965 en 27' 39"4.

Offres d'emploi

VILLE DE GENÈVE

Une inscription publique est ouverte en vue de repourvoir le poste de

concierge

de l'école rue Micheli-du-Crest

Les candidats doivent:

- être de nationalité suisse;
- remplir les conditions fixées par les statuts du personnel et de la caisse d'assurance;
- être mariés;
- être robustes.

Le titulaire du poste est logé dans le bâtiment (appartement de 4 pièces).

Tous les renseignements, ainsi que la formule à remplir, peuvent être obtenus à l'Office du personnel et au Service des écoles, Hôtel municipal, rue de l'Hôtel-de-Ville 4.

Les offres manuscrites, accompagnées de la formule et d'une photographie, doivent parvenir, avec la mention « concierge », au secrétariat général du Conseil administratif, rue de l'Hôtel-de-Ville 4.

Le secrétaire général
du Conseil administratif:
R. MÉROZ

Mémento genevois

PROMENADE DES BASTIONS: 20.45, Corps de musique d'élite.

Genève: Tirs militaires

Les prochains tirs militaires obligatoires auront lieu les 29 et 30 juin.

Stand de Bernex: samedi matin, samedi après midi, dimanche matin; sociétés: Amis du Mannequin, Carabiniers genevois.

Stand de Versoix: dimanche matin.

GENÈVE

SUZE

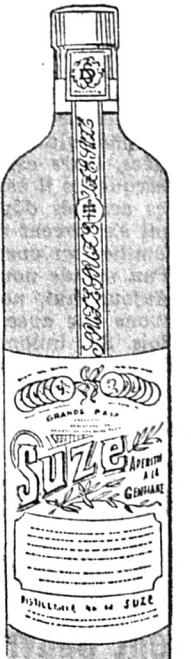
APÉRITIF SUZE

Pourquoi préférez-vous la SUZE ?

Parce que la SUZE est à faible degré alcoolique

Parce que la SUZE est préparée en Suisse exclusivement avec des racines de gentiane fraîches du Jura

Parce que la SUZE est un produit NATUREL



Lire notre journal c'est bien, s'y abonner c'est mieux !

Ceci arrivera

GRÈCE

Une conférence internationale pour la démocratie en Grèce, avec la participation de délégués d'une quinzaine de comités nationaux se tiendra à Genève, les 29 et 30 juin, à la Maison des Congrès. Y prendront part: Daniel Mayer, président de la Ligue des Droits de l'homme, Sean McBride, secrétaire général de la Commission internationale des juristes, le sénateur Ferruccio Parri, ancien président du Conseil italien, André Leroy, président de l'Association française des déportés, l'abbé Glasberg, Anthony Marreco d'Amnesty International, l'écrivain soviétique Sergueï Smirnov, etc. Cette conférence a pour but de faire le point sur la situation en Grèce et de coordonner les efforts des divers comités de soutien aux démocrates grecs. Parallèlement une exposition de photographies sera mise sur pied, retraçant les événements marquant de la vie politique grecque depuis cent ans.

BALLET

C'est un spectacle de ballet moderne que présentera l'excellente troupe dirigée par Elizabeth Cameron Dalman, qui cumule les fonctions de directrices artistique, danseuse et chorégraphe, vendredi 28 juin 1968, à 20 h. 45 sur la scène du Théâtre de plein air du parc La Grange.

The Australian Dance Théâtre, première compagnie de danse moderne d'Australie, qui comprend dix danseurs de talent, présente des programmes très variés. On note, en effet, des noms de compositeurs tels que Harry Belafonte, Ron Carter, Duke Ellington, Bessie Smith, pour les modernes, Haendel, unique ancien, et les folksongs de « Peter, Paul and Mary ». On peut s'attendre à rencontrer avec The Australian Dance Theatre, l'une des meilleures compagnies de danse spécialisée dans l'expression moderne. Souhaitons que le beau temps favorise cette unique représentation.

vacances

Pour faciliter notre tâche, remettez-nous votre avis de changement d'adresse complet sans tarder, mais au moins 4 jours à l'avance. Merci !

ATTENTION !

■ Pour édition Jura-Neuchâtel:
Adm. « Le Peuple-La Sentinelle », Parc 103, La Chaux-de-Fonds

■ Pour édition Vaud-Genève:
Saint-Pierre 1, Lausanne, ou rue Argand 4, Genève

Ancienne
adresse

Nom: _____
Prénom: _____
Rue: _____
Localité: _____ N° postal: _____

Nouvelle
adresse

Chez: _____
Rue: _____
Localité: _____ N° postal: _____
Pays: _____
du _____ au _____ Inklus

Ports supplémentaires pour l'étranger: 10 ct. par jour.

Les coopératives dans la lutte pour l'équité sociale

Le congrès de l'Union suisse des coopératives tenu récemment à Genève, a permis de démontrer une fois de plus que les coopérateurs œuvrent solidement, tenacement pour la paix et la justice sociale à Genève, en Suisse et dans le monde.

Des chiffres éloquentes fournis aux congressistes et diffusés dans le public, montrent les efforts accomplis, tandis que les rapports, les discours et les conférences expliquent les difficultés accumulées par les tenants du système de l'économie privée de profits capitalistes et qui doivent être surmontées par les animateurs du mouvement coopératif qui lui a pour but une économie collective, entièrement au service des intérêts du peuple et de la nation.

Il est indéniable qu'avec les quelques 860 000 membres affiliés, son chiffre d'affaires de trois milliards de francs, obtenu par ses 2900 magasins, le mouvement coopératif est bien implanté dans notre pays.

Aussi bien son influence est-elle si grande qu'elle inquiète sérieusement les adversaires provenant du secteur de l'économie privée.

Particulièrement, depuis une dizaine d'années, ces adversaires ont engagé un âpre combat contre les coopératives. Pour cela ils disposent de moyens financiers illimités qui leur permettent parfois de pratiquer des prix de rabais en vendant au-dessous des prix de revient.

Malgré tout, l'action coopérative a obtenu des succès essentiels dans la modification des structures économiques vers plus d'équité sociale. C'est ainsi que pendant la dernière guerre, c'est en grande partie au système de distribution coopératif que la population a été protégée de la peste du marché noir.

La valeur de la formule économique des coopératives est démontrée par le fait qu'elle a même contraint le commerce privé à rectifier ses formules de profit basées particulièrement sur

le petit commerce, en renforçant la concurrence et les pressions contre l'économie collective, en allant même jusqu'à créer de pseudo-coopératives.

Aujourd'hui, les méthodes de distribution coopérative restreignent le nombre toujours trop nombreux des intermédiaires dans la distribution dont nous voyons qu'ils constituent une véritable plaie dans les pays voisins.

Un exemple typique peut être pris dans l'action dite « suivez le bœuf » où l'on s'aperçoit que Coop-Genève non seulement vend de la viande achetée directement aux producteurs, mais participe directement et ceci en collaboration avec les Minoteries coopératives de Rivaz, à la production directe par l'élevage du bétail de boucherie qui sera vendu directement dans les magasins Coop.

L'efficacité de l'action pour l'élimination des intermédiaires a été récemment confirmée par les associations des voyageurs de commerce qui se plaignent de l'amenuisement progressif de leur profession. Nul doute d'ailleurs que ces représentants commerciaux n'aient nulle peine à employer sous d'autres formes leurs capacités et ceci même dans le cadre des diverses entreprises coopératives.

Nous devons savoir que les coopératives en luttant sur le plan économique, pour plus d'équité sociale, se heurtent à des oppositions, voir même à des impossibilités de moment et de circonstance, tout comme les syndicats ou les partis politiques progressistes.

Il est donc indispensable d'éclairer le citoyen-consommateur avec la même conviction et insistance qu'il faut pour éclairer les citoyens-producteurs et les citoyens-électeurs en leur expliquant les dangers des mystifications multiples du régime capitaliste basé sur une économie ayant en vue que le profit privé, au détriment de l'équité sociale.

L. T.

La prévention des accidents sur les chantiers

A la demande de la Commission paritaire de prévention des accidents FOBB-SSE, une entrevue a eu lieu avec les représentants de l'Inspectorat des chantiers du Département des travaux publics, pour demander à cet inspectorat un rapport sur son activité.

Il est ressorti de cet entretien que l'activité dudit inspectorat a été réelle et efficace, si l'on tient compte qu'il y avait au total 4587 lieux de travail à contrôler, ce qui représente quelque 26 000 inspections en un an.

Quelques nouvelles affiches illustrées ont été éditées et plusieurs ont été collées sur les chantiers par un employé désigné par le Département des travaux publics.

La délégation syndicale, tout en félicitant l'Inspectorat de son activité bienfaisante, a fait remarquer qu'il était infiniment regrettable que ce service public ait en quelque sorte rompu les relations directes avec les organisations professionnelles et qu'il était hautement désirable qu'il sorte de son espèce de clandestinité.

Il a été rappelé aux fonctionnaires intéressés et compétents que l'Inspectorat a été développé, voire même issu des revendications professionnelles, de celles des syndicats FOBB, à la suite de nombreux et tragiques accidents de chantier, qui avaient abouti à un grand désarroi parmi les travailleurs du bâtiment. C'est pour enrayer la psychose collective que fut institué, il y a une dizaine d'années, par le Département des travaux publics, un règlement dont voici un extrait de l'article 5:

1. Il est institué une Commission consultative de prévention des accidents composée de représentants du Département des travaux publics et de délégués patronaux et ouvriers.

2. Le rôle de cette commission est d'organiser des conférences ainsi que la propagande pour la sécurité des chantiers et de faire toutes propositions sur la réglementation en la matière, compte tenu de l'évolution des conditions de travail.

3. La commission est présidée par un représentant du Département des

travaux publics; ce département en assure également le secrétariat.

4. La commission se réunit en principe une fois par mois et chaque fois qu'une organisation professionnelle intéressée en fait la demande.

5. Suivant l'importance des problèmes à traiter, la commission peut faire appel à des spécialistes.

Même si le texte primitif a subi quelques modifications restrictives et a été quelque peu amenuisé à la suite de certaines pressions et intentions déterminées, tel quel, il s'agit d'une indication légale précise, à laquelle doit se conformer l'Inspectorat des chantiers.

Il a été donné l'assurance aux représentants des professions que dorénavant les choses iraient mieux.

A cela, les syndicats FOBB veilleront, car ils entendent que la « participation » ne soit pas une tromperie.

S. I.

Chez les femmes socialistes

Récemment, les femmes socialistes genevoises se sont retrouvées nombreuses autour d'un sympathique souper pour leur dernière assemblée générale avant l'été.

Cette réunion a permis de fêter chaleureusement notre camarade Jacqueline Wavre à l'occasion de son élection à la présidence du Conseil municipal de la ville de Genève. C'est la première fois qu'une femme accède à la tête du législatif municipal genevois et les participantes se sont particulièrement réjouies que cet honneur soit échu à leur ancienne présidente.

Après les félicitations de notre présidente Jeannette Schneider, un souvenir a été remis à Jacqueline Wavre.

A l'heure du café, la vice-présidente fit un bref rapport sur la neuvième assemblée de la Fédération romande des consommatrices qui s'est tenue récemment à Fribourg et s'est occupée du problème des rabais et des discounts.

Josiane Rossier.

Un pavillon de radiologie pour le Vietnam du Nord

A côté du CICR, au 7 de l'avenue de la Paix, se trouve actuellement exposée une intéressante réalisation d'une fabrique suédoise. Il s'agit d'un pavillon de radiologie entièrement équipé, destiné au Vietnam du Nord. Le bâtiment est en aluminium, et a une surface d'environ 40 m². Son originalité vient de ce que ce pavillon est pliable sous forme de contraindre que l'on peut transporter aisément sur un camion. Il est montable en une heure. Son poids est de quatre tonnes et il coûte, complètement équipé, en-

viron 130 000 fr. On y trouve à l'intérieur un équipement de rayons X, une chambre noire, ainsi que tous les aménagements sanitaires nécessaires.

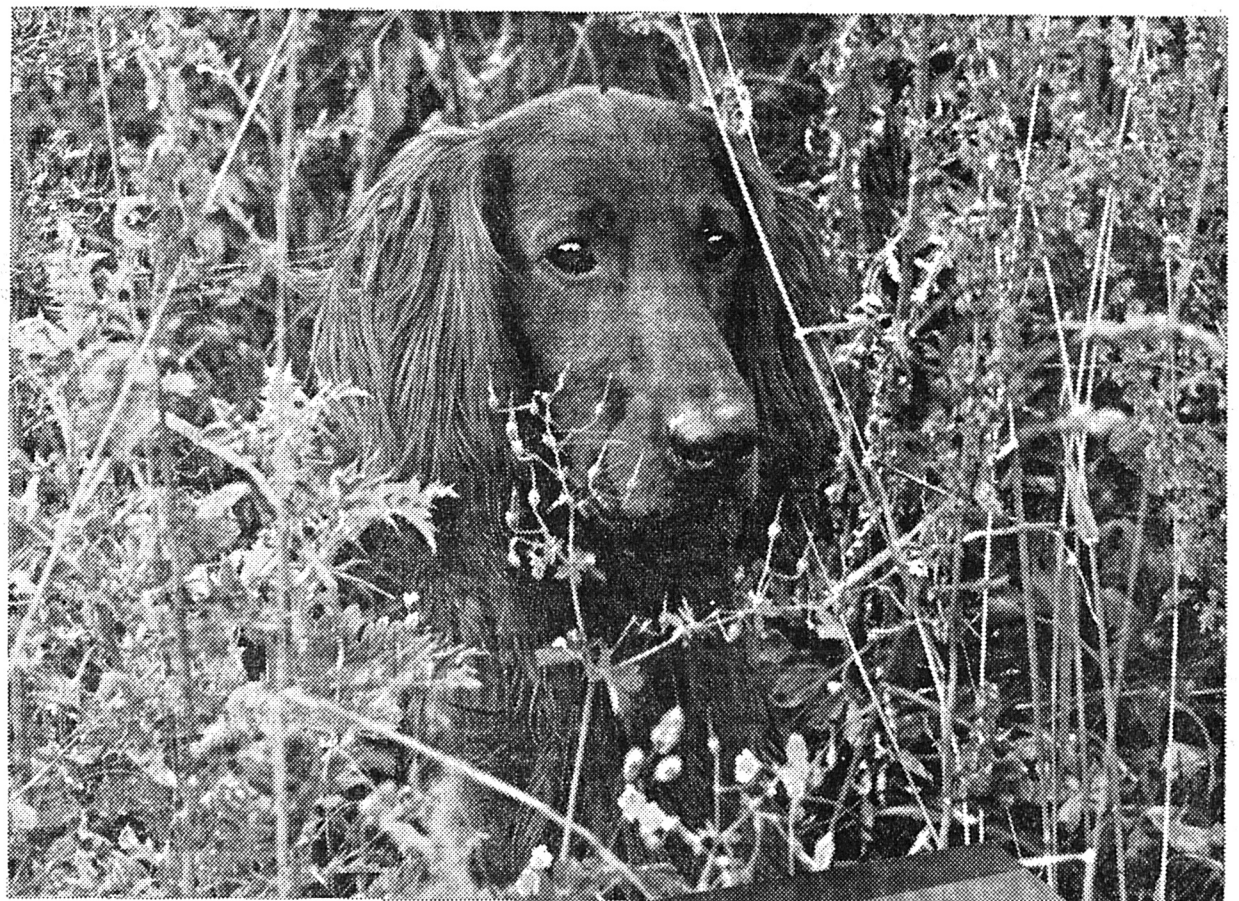
Le pavillon exposé à Genève est un don du CICR à la Croix-Rouge nord-vietnamienne. Il servira d'annexe à un futur hôpital. Le public peut le voir du 25 juin au 10 juillet, près du bâtiment du CICR.

Nous avons rencontré deux ingénieurs de la compagnie suédoise Svenska Metall qui nous ont déclaré que ces pavillons conviennent parti-

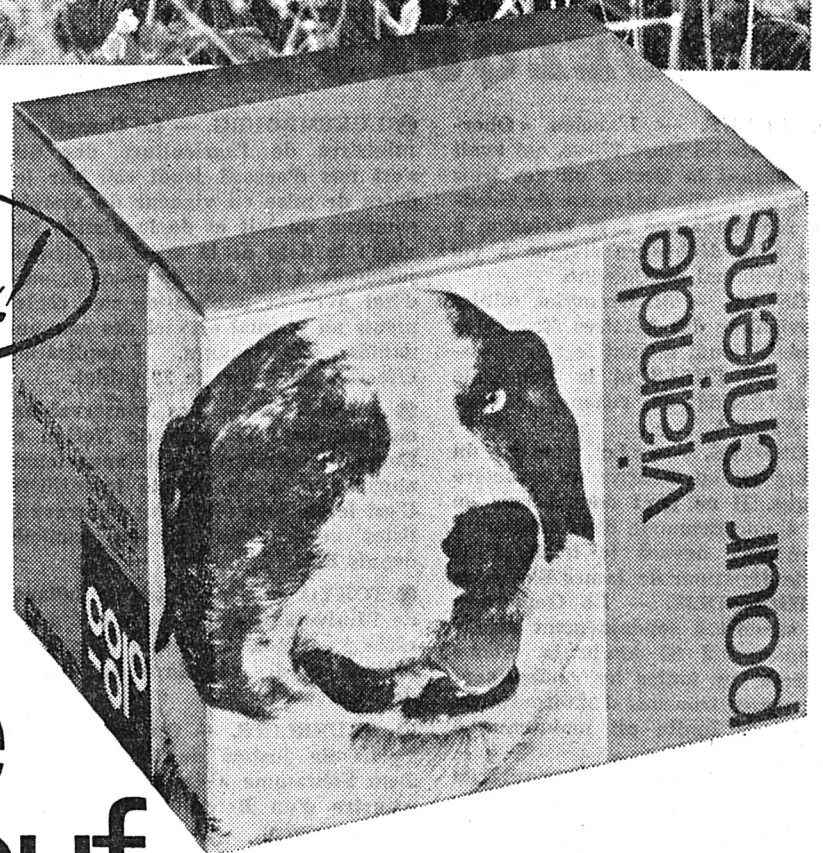
culièrement bien pour le tiers monde, grâce à leur mobilité et leur solidité. Due à un Norvégien, l'invention sert à de multiples usages en Suède comme pavillons de week-end, classes d'école, camp, etc. Cette réalisation nous paraît en effet assez heureuse et montre l'orientation pratique que prend l'industrie métallurgique suédoise. La « maison télescopique » est une contribution intéressante à l'aide aux pays en voie de développement.

C. A.

un nourriture saine et naturelle



Nouveau!



viande de bœuf pour chien et chats
500g. 1.50
avec timbres coop



POINT DE VUE

La Méditerranée, futur champ de bataille ?

En provoquant la guerre ouverte au Moyen-Orient grâce au mensonge (en lançant la fausse nouvelle d'une concentration de troupes israéliennes à la frontière syrienne), l'Union soviétique a su habilement mettre à profit une situation qui lui était favorable, pour

— renforcer sa position au Moyen-Orient
— prendre pied solidement en Méditerranée.

Depuis une dizaine d'années, l'URSS prépare activement et méthodiquement son expansion maritime. Alors que jusque-là, il était question surtout de défense de ses propres frontières (y compris celles de ses satellites), il est indéniable que, depuis lors, et surtout depuis le désastre de Cuba en 1962, lorsqu'elle fut contrainte d'abandonner sa base de fusées dirigées sous le nez des Américains, l'URSS a mis sur pied une puissante flotte militaire. C'est une partie de cette flotte qui croise depuis un an en Méditerranée, constituant une réelle menace de conflit généralisé.

Une flotte moderne

Jusqu'en 1962, la flotte russe n'avait guère d'envergure. Si Pierre le Grand avait cherché à doter son pays d'une flotte de guerre adaptée à ses besoins, ses successeurs furent moins préoccupés par ce problème et la flotte de guerre russe disparut pour longtemps après le double désastre de Port-Arthur et du détroit de Tsushima où ses forces vives furent anéanties en 1905 par les Japonais.

Lors de la crise de Cuba, les Soviétiques se rendirent compte de leur faiblesse sur mer et décidèrent alors de mettre les bouchées doubles. En 1964, Nikita Khrouchtchev déclara lors de la réception traditionnelle des académies militaires à Moscou :

« Une de nos tâches primordiales est d'accroître nos forces navales et de faire de la flotte sous-marine la base première de notre puissance maritime. »

De 1962 à 1966, l'URSS a dépensé pour sa marine de guerre l'équivalent de 150 milliards de francs, ramenant celle-ci à la deuxième place derrière les Etats-Unis. Elle comprend surtout des escorteurs, des vedettes rapides dotées de tubes lance-torpilles, une importante flotte sous-marine (environ 400 à 500 unités), dont un nombre non négligeable de sous-marins

à propulsion atomique, des destroyers, des frégates.

Ce qui manque encore à la flotte soviétique, c'est des porte-avions, sans lesquels elle ne peut guère s'assurer une maîtrise de l'air; il semblerait toutefois que ce ne soit qu'une question de temps.

« Eilath »

En octobre 1967, les Israéliens (et les puissances occidentales par contre-coup) eurent une mauvaise surprise. Une vedette rapide égyptienne (c'est-à-dire de construction russe) coula le destroyer israélien « Eilath », en lui envoyant trois fusées à tête chercheuse. Actuellement, aucun pays en occident ne possède de telles fusées et malgré le fait que

— le destroyer « Eilath » opérait seul, se fiant à l'armistice
— qu'il ne possédait pas les moyens de défense appropriés (radar circulaire, système antifusée)
— qu'il était trop lent (il datait de 1944) pour pouvoir échapper aux têtes chercheuses
on fut fort déagréablement surpris dans les états-majors par ce coup d'éclat. Il rappelait avec une douloureuse évidence un domaine où l'URSS possède une maîtrise incontestée et une avance confortable.

Eskadra

Mais ce ne fut qu'un coup d'éclat. Ce qui paraît plus dangereux à longue échéance, c'est l'installation définitive d'une flotte d'environ 30 à 40 navires (dont la moitié des navires de ravitaillement) en Méditerranée, fait absolument nouveau. Cette flotte est composée de croiseurs et de destroyers dotés de fusées, de destroyers conventionnels, d'unités amphibies, d'un croiseur porte-hélicoptères; elle croise du Moyen-Orient jusqu'au détroit de Gibraltar.

L'apparition de cette flotte de guerre et son maintien ne sont possibles que grâce aux bases fixes installées notamment à Alexandrie et à Port-Saïd (il semblerait que les Soviétiques cherchent encore à obtenir des bases à Mers-el-Kébir en Algérie, ainsi qu'en Yougoslavie où l'accueil ne paraît toutefois pas des meilleurs, puisque le journal « Borba » a demandé le retrait des flottes russes et américaines de la Méditerranée, seule solution juste et pacifique), ainsi que grâce aux bases flottantes (navires de ravitaillement

se trouvant régulièrement à endroits fixes) situées en face de la Grèce, près de l'île de Malte, près de la Tunisie (golfe de Hammamet), en face de la Tunisie (île de la Galite), enfin non loin du détroit de Gibraltar.

Le danger

Il est réel, surtout du fait que la tension au Moyen-Orient, loin de s'apaiser, ne fait que s'amplifier, grâce d'ailleurs à l'Union soviétique qui se montre le meilleur soutien de tout ce que le monde arabe compte de revanchards fanatiques,

— en réarmant ces pays à outrance
— en fournissant un contingent militaire de quelque 3000 « conseillers » qui semble bien être le début d'une escalade
— en prenant position dans les ports égyptiens (c'est précisément cette « couverture » qui a permis aux Egyptiens de s'attaquer au destroyer « Eilath » et de le couler)
— en menant contre Israël une véritable guerre diplomatique, cherchant à isoler ce pays pour mieux l'étouffer.

La présence de l'URSS en Méditerranée, et tout particulièrement au Moyen-Orient, ainsi que son attitude dans la crise qui secoue cette partie du monde, la fait apparaître comme un fauteur de guerre. Nous ne cessons de dénoncer des visées criminelles, dont la réalisation risque de se faire dans cette région, ne l'oublions pas, aux dépens d'une population de 2 500 000 âmes.

Nous avons crié, nous crions encore au génocide au Vietnam. Ce qui nous sépare des communistes, c'est que pour nous un crime est un crime, d'où qu'il vienne, et que nous n'avons que mépris pour les complaisances partisans.

Henri Houllmann.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

France: Encore une «citadelle» enlevée...

Après le théâtre de l'Odéon et la Sorbonne, la police a évacué hier l'Ecole nationale des beaux-arts, occupée par les étudiants depuis le 14 mai, en même que les facultés parisiennes où, par ailleurs, l'occupation continue.

Dès la fin de la nuit, d'importantes forces de police avaient pris position dans les rues avoisinantes. Au moment où la police est entrée à l'intérieur de l'école, moins d'une centaine de jeunes gens et de jeunes filles s'y trouvaient, la plupart étaient endormis. Ils se sont rendus sans difficulté et ont été conduits dans les locaux de la police.

DE GAULLE, SAMEDI

Aucun des ténors politiques français n'a pris la parole hier soir devant

les écrans de la télévision française ou se terminera demain la campagne électorale du scrutin législatif. Les téléspectateurs ont jusqu'ici, en sept séances d'une demi-heure chacune, vu et entendu tous les leaders leur exposer les programmes des diverses formations.

Demain, tous les leaders sans exception se feront entendre une dernière fois avant le scrutin du dimanche 30 juin ou 316 sièges restent à attribuer sur les 487 que comporte l'Assemblée nationale. La dernière intervention, samedi, est toutefois comme on pouvait s'y attendre, celle du général de Gaulle. Les partis d'opposition reprochent dès maintenant au chef de l'Etat de tenter, à quelques heures de l'ouverture du scrutin, d'influer sur les votes.

GB: La situation s'aggrave chez Ford

Le directeur général de la société Ford anglaise a adressé jeudi soir un télégramme à Harold Wilson, premier ministre britannique, pour lui demander d'intervenir dans le conflit qui l'oppose à 187 piqueuses des usines Ford de Dagenham en grève depuis 15 jours, et qui risque d'affecter gravement l'économie britannique.

Depuis que cette grève a éclaté, plus de 8 millions de livres sterling

de commandes ont été annulées par des importateurs hollandais, américains, australiens, irlandais et sud-africains.

La production de l'usine de Dagenham (2200 voitures par jour), est totalement arrêtée et les 40 000 ouvriers des usines Ford de Grande-Bretagne pourraient bientôt être mis au chômage.

Italie: Remous autour du «Strega»

Contestations et démissions en chaîne autour du Prix littéraire «Strega», l'équivalent du Goncourt français: après la décision inopinée de l'écrivain et metteur en scène Pier Paolo Pasolini de retirer son œuvre «Théorème» de la compétition, trois autres candidats, placés avec lui en tête du classement provisoire après le premier scrutin, ont

abandonné le Strega: Cesare Zavattini (metteur en scène et romancier), Antonio Barolini et Giulio Cattaneo.

Du côté du jury, l'exemple d'Alberto Moravia, qui a démissionné, a été suivi par vingt-sept des quelque quatre cents lecteurs-jurés du Prix Strega. Tous les « rebelles » littéraires jugent que le prix est devenu une affaire industrielle entre les mains de quelques grands éditeurs.

Genève: séance mouvementée du Conseil municipal

LE CONSEIL ADMINISTRATIF DESAVOUÉ

Après avoir décidé dorénavant de siéger comme le Grand Conseil dès 17 h. avec une interruption d'une heure pour le repas du soir, le Conseil municipal aborda son ordre du jour en décidant l'achat d'une balayeuse aspiratrice — malgré l'opposition des vigilants — et la construction d'un pavillon scolaire aux Crêts-de-Champel, le Conseil administratif ayant du renoncer à son projet original des Contamines sous la pression de la Commission des écoles.

EQUIPEMENT SPORTIF DE PRESTIGE

Un long débat s'engage ensuite sur un projet de construction d'un plongeur avec bassin en complément à la piscine des Vernets, projet devisé à plus de deux millions et devant servir essentiellement à d'éventuels championnats du monde de natation devant se faire éventuellement à Genève.

André Clerc et Christian Grobet interviennent successivement au nom du groupe socialiste. Si ce plongeur fait incontestablement partie de l'équipement sportif d'une ville comme la nôtre, il faut regretter que des installations autrement plus urgentes et intéressantes un nombre beaucoup plus important de sportifs — tels stades, terrains de football, pavillon des sports — attendent toujours que le Conseil administratif veuille bien présenter des projets. Une fois de plus le prestige passe avant la satisfaction des besoins plus importants.

Le projet est néanmoins adopté avec un amendement chrétien-social demandant que le Conseil administratif voue tous ses efforts à la réalisation de pataugeoires et de piscines de quartier.

AUGMENTATION DES TRAITEMENTS DE L'EXÉCUTIF

Le Conseil municipal aborde enfin le point principal de son ordre du jour: la proposition du Conseil administratif de porter le traitement de ses membres de 28 000 à 42 000 fr. (allocations en plus ce qui porte leur traitement à environ 52 000 fr.).

Claude Bossy donne la position du groupe socialiste en insistant sur le fait que les magistrats de la ville se consacrant à plein temps sont notablement insuffisamment rémunérés pour l'accomplissement de leur tâche. Il n'en demeure pas moins qu'il existe

un malaise, certains conseillers administratifs ne se consacrent à leur mandat qu'à côté de leurs activités professionnelles privées.

Le porte-parole socialiste rappelle que son parti avait déposé un projet de loi au Grand Conseil demandant l'instauration d'une incompatibilité de fonctions pour les magistrats de la ville avec des activités privées. Or les partis de droite ont repoussé ce projet en novembre 1966 lors du troisième débat après avoir curieusement « retourné leur veste » au dernier moment.

VERS UNE DIFFÉRENCIATION DE TRAITEMENT ?

Il y a du travail à plein temps pour chaque magistrat qui entend développer son dicastère. Rien ne saurait justifier une augmentation de traitement aussi importante que celle proposée pour des magistrats qui ne se consacrent qu'à temps partiel à leur charge. Claude Bossy propose en conséquence une différenciation de traitement — comme cela se fait pour les professeurs d'université — entre les magistrats consacrant tout leur temps à leur charge et ceux pour lesquels ce n'est pas le cas.

Claude Bossy s'étonne que cette solution envisagée par le Conseil administratif n'ait en définitive pas été retenue puisqu'elle correspond à une situation de fait.

M. Gillieron (PdT) intervient dans le même sens en insistant sur le problème des incompatibilités.

MALAISE ÉVIDENT

A la surprise générale, pas un seul représentant des partis bourgeois ni le Conseil administratif ne répondent aux interventions de la gauche, un sentiment de gêne évident planant dans une certaine partie de la salle. Le projet est renvoyé à l'étude de la commission des finances.

CRÉDITS REFUSÉS POUR LE GRAND-THÉÂTRE

Un très long débat s'engage ensuite sur un projet de travaux d'améliorations techniques du Grand-Théâtre. Des critiques sévères s'élèvent des bancs vigilants, socialiste, Parti du travail et même radical. Il est relevé que le projet n'a pas été soumis au Conseil de fondation du Grand-Théâtre qui ne s'est pas prononcé à son sujet si ce n'est par une lettre de dernière heure. On se demande une

fois de plus qui commande: la direction, le Conseil de fondation ou le Conseil administratif? Il est relevé que M. Graf, directeur du Grand-Théâtre, a déclaré que notre opéra est parmi les plus beaux et modernes d'Europe. Le désir de perfectionner encore cet instrument qui a déjà coûté 28 millions est difficilement compréhensible pour la population lorsque tant de besoins urgents restent sans solution et que la subvention du Grand-Théâtre vient d'être augmentée de plus de 300 000 fr.

Jean Brulhart, au nom du groupe socialiste, dépose un amendement pour que le crédit de 205 000 fr., déjà ramené à 175 000 fr. par la Commission des travaux, soit ramené à 90 000 fr., pour ne couvrir que les travaux déjà engagés ainsi que la réfection du perron, plus quelques travaux très mineurs de moins de 5000 fr.

C'est en toute logique que la majorité du conseil (socialistes, vigilants, Parti du travail plus quelques radicaux) vote l'amendement socialiste, non sans que Henri Livron (soc.) se soit étonné à juste titre, que la réfection du perron n'ait pas pu être assumée par les entreprises qui se sont chargées de la reconstruction du Grand-Théâtre... au prix de 28 millions.

AMENDEMENT SOCIALISTE ADOPTÉ

Le Conseil municipal passe ensuite à l'approbation de l'amélioration de traitements des fonctionnaires des Services industriels. Un amendement est cependant déposé par Bernard Jatton demandant au Conseil administratif de présenter un projet complémentaire à celui adopté, pour donner aux fonctionnaires des Services industriels les mêmes avantages que ceux accordés aux fonctionnaires de la ville mardi, soit: allocation extraordinaire portée à 100 fr. au minimum et prime de fidélité dès la cinquième année de service. L'amendement socialiste est approuvé par la majorité, contre l'avis des libéraux et de certains vigilants qui s'opposent comme d'habitude à tout progrès social.

Le conseil vote enfin à l'appel nominal l'accord de la ville à un emprunt de dix millions des Services industriels auprès de la Caisse d'épargne, auquel seuls les vigilants s'opposent.

C. G.

EN QUELQUES LIGNES

● COLOGNE. — L'ancien « Ober-scharführer » SS Kurt Wiese, qui avait dirigé durant la guerre un des trois ghettos de la ville polonaise de Grodno, a été condamné à la réclusion à vie et à la déchéance civique à vie par le Tribunal de Cologne.

● MOSCOU. — M. Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères a annoncé jeudi devant le Soviet suprême que l'URSS et la Roumanie avaient décidé de renouveler leur pacte d'amitié.

● LONDRES. — « Le meurtre du D' King est un meurtre de caractère politique. Il ne peut donc servir de motif à une demande d'extradition, a déclaré hier devant le tribunal de Bow, le défenseur de James Earl Ray.

● STOCKHOLM. — Le Gouvernement suédois a soudainement décidé de ramener à 90 km/h. la vitesse maximale sur toutes les routes, sauf sur les rares tronçons d'autoroutes du pays où la limite est maintenue à 130 km/h.

● ISTANBUL. — Les étudiants en grève depuis quatorze jours ont mis fin hier à l'occupation des locaux de l'Université d'Istanbul. Ils poursuivront cependant le boycottage des examens tant que leurs revendications ne seront pas satisfaites.

● RICHMOND. — A la suite de désordres raciaux suivis d'échanges de coups de feu qui ont éclaté dans les premières heures de la matinée, le couvre-feu a été décrété jeudi à Richmond, ville de la Californie.

● WASHINGTON. — M. Ralph Abernathy, le défenseur noir pour les droits civiques, qui a été arrêté lundi à la suite de la manifestation des pauvres à Washington et condamné à vingt jours de prison, a commencé une grève de la faim.

● BERLIN. — Les bureaux du recteur de l'Université de Berlin-Ouest ont été occupés dans la soirée de jeudi par une centaine d'étudiants ayant à leur tête les membres du Comité exécutif de la Confédération générale des étudiants.

● LUXEMBOURG. — Le Conseil des ministres de l'Agriculture des Six s'est mis d'accord jeudi soir sur les dates de mise en vigueur du marché commun du lait et de la viande bovine: la date de la mise en vigueur juridique a été décidée pour aujourd'hui avec la publication des règlements au journal officiel des communautés européennes. L'application effective aura lieu le 29 juillet.

● LONDRES. — Les conservateurs ont remporté le siège de Nelson et Colne (Lancashire), qui appartenait auparavant à un député travailliste. C'est le onzième siège que les travaillistes perdent en élection partielle depuis 1966.

● TOKYO. — Cent septante étudiants de l'Université de Tokyo ont été arrêtés jeudi pour détention illégale du recteur et des membres du Conseil de l'Université.

● BRUXELLES. — On confirme au Palais de justice de Bruxelles que Jean Schramme a été arrêté pour le meurtre d'un Belge, commis à Maniema (Congo).

● BRUXELLES. — Le gouvernement Eyskens-Merlot a obtenu la confiance à la Chambre des députés par 115 voix contre 86 et 5 abstentions.

● LONDRES. — Le Conseil général du TUC (intersyndicale) qui se tient actuellement à Weymouth (Dorset), a adopté jeudi par 1 453 890 mandats contre 238 050 et 271 333 abstentions, une motion s'opposant aux clauses pénales incluses dans le projet de loi sur les prix et les revenus actuellement débattu aux Communes. Présentée par L. Edmondson, du syndicat des métaux, la motion exprime sa « vigoureuse opposition à toute législation qui diminuerait les droits des syndicats à négocier librement les augmentations de salaires ou qui imposerait des limites au droit d'engager librement des négociations pour l'obtention de conventions collectives ».